

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(30^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 21 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le président.

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4657).

AGRICULTURE ET PÊCHE

BAPSA (suite)

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Jacques Le Nay, François d'Harcourt, Jean Bégault, Charles de Courson, Daniel Colliard, Rémy Auchédé, Ernest Mou-

roussamy, Jean-Pierre Defontaine, Louis Le Penec, Pierre-André Périssol, Philippe Legras, Michel Habig, René André, Mine Yann Piat, MM. Jean-Marie André, Jean Desanlis, Francisque Perrut, Dominique Dupilet, Jean Glavany, Mme Henriette Martinez, MM. Jean-Claude Lemoine, Maurice Dousset, Charles Revet, Daniel Soulage, Philippe Auberger, Jacques Boyon, Michel Hunault, Michel Vuibert, Germain Gengenwin, Roger Lestras, Jean-Pierre Bastiani, Claude Barate, Alain Marleix, Henri de Richemont, Roland Vuillaume.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4691).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

M. Charles Revet. C'est toujours comme ça !

M. le président. C'est ainsi que cet après-midi sont convoqués la commission des affaires étrangères, la commission des lois ainsi qu'un groupe d'amitié.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

AGRICULTURE ET PÊCHE BAPSA (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai pris un grand intérêt à entendre les analyses, suggestions et demandes formulées par les rapporteurs des commissions et les porte-parole des groupes, et je les en remercie vivement.

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. Je le fais dans une période difficile pour l'agriculture française et pour notre pays.

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Faut-il pour autant oublier que l'agriculture reste le socle incontournable d'un secteur agroalimentaire qui nous procure 58 milliards de francs d'excédents et qui est le premier garant de notre politique d'aménagement du territoire, de développement rural et de sauvegarde de notre environnement ? Faut-il pour autant oublier que la politique agricole commune a été, pendant de longues années, le moteur de l'Europe ?

L'agriculture est et restera l'une des charges de la France.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mon seul objectif est donc de sauvegarder et de valoriser les atouts, tous les atouts de l'agriculture française.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La situation à laquelle sont confrontées l'agriculture et la pêche française est aujourd'hui caractérisée par de l'incertitude :

Incertitude sur les effets réels de la réforme de la politique agricole commune ;

Incertitude sur l'issue et l'évolution du contexte international ;

Incertitude même, ce qui est plus grave encore, sur une conception claire du visage que nous voudrions pour l'agriculture et la pêche françaises dans dix ou vingt ans.

Je n'aurai garde d'oublier la pêche française qui, en définitive, se trouve confrontée à des difficultés analogues.

Ce climat d'incertitude devant l'avenir pèse lourdement sur nos exploitants agricoles, sur les jeunes en particulier et sur le monde rural en général.

Cette incertitude nourrit un très fort sentiment d'inquiétude encore accru par le résultat des comptes de l'agriculture pour 1992 qui traduit une chute de 5 p. 100 du revenu agricole par exploitation.

Mon objectif est, en tout premier lieu, de réduire cette incertitude.

Tel est le contexte dans lequel je conduis mon action depuis un peu plus de six mois.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cette discussion budgétaire est pour moi l'occasion de vous présenter un premier bilan de la politique que nous menons depuis six mois, de préciser les orientations et les projets pour 1994 et, enfin, d'ouvrir sans tarder les chantiers à plus long terme pour dégager de véritables perspectives aux agriculteurs et aux pêcheurs français.

Mesdames, messieurs les députés, comment, d'abord, mettre en œuvre une réforme de la politique agricole commune, alors que pesait et pèse encore sur elle deux hypothèques très lourdes : l'hostilité unanime du monde agricole, rural et d'une grande partie de l'opinion et d'une négociation internationale conduite sans véritable contrôle politique et apparaissant en contradiction flagrante avec certaines dispositions de cette réforme ?

Telle est bien, en effet, la situation que nous avons trouvée, il y a six mois. Nous étions entièrement seuls sur la scène internationale pour y faire face. La France avait abandonné toute force, toute capacité d'initiative et de proposition. Sans que cela soit explicitement dit, la cause de l'agriculture européenne et française était entendue et son sort en était jeté : la réforme de la politique agricole commune signée en mai 1992 était intangible et les conclusions des entretiens de Blair House, dont personne n'avait sans doute pris la peine de se procurer le texte exact...

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... étaient considérées comme définitives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Voilà dans quelle situation vous nous avez mis, messieurs les socialistes !

M. Philippe Auberger. Dans un beau pétrin !

M. Remy Auchedé. Que le Gouvernement refuse maintenant le préaccord !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous n'avons pas accepté une telle résignation. La France était isolée. Aujourd'hui, elle ne l'est plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La réforme de la politique agricole commune ne pouvait faire l'objet d'aucun amendement, ni sur le fond, ni sur ses modalités d'application.

M. Alain Le Vern. Baratin !

M. Didier Migaud. Politique politicienne !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous avons obtenu des aménagements substantiels. Le préaccord de Blair House devait être accepté en l'état. Il ne l'a pas été et il ne le sera pas.

M. Patrick Ollier et M. Philippe Auberger. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Depuis six mois, nous avons repris l'initiative et le Gouvernement a déployé une intense activité diplomatique qui a porté ses fruits. J'en témoigne personnellement. Au mois d'avril, lors du premier conseil des ministres de l'agriculture auquel j'ai participé, la France était seule de son avis et totalement isolée.

Le 27 mai dernier, le conseil adoptait sur nos propositions des aménagements substantiels de la réforme de la PAC. Le 20 septembre, lors du conseil conjoint, nous avons été rejoints par la quasi-totalité de nos partenaires et les décisions prises l'ont été à l'unanimité.

Qui peut nier de telles réalisations ?

Qui peut nier que la France, tout au long de ces difficiles négociations, a contribué à restaurer le rôle politique du conseil des ministres et des Etats membres vis-à-vis de la commission ?

Rien n'est pour autant définitivement acquis, ainsi que nous l'avons dit le 20 septembre dernier. Tout le monde reconnaît cependant maintenant que les arguments développés par la France, tant à propos de la réforme de la PAC qu'à propos de l'Uruguay Round, sont solidement fondés.

La France défend l'intérêt général européen : ses partenaires l'ont compris, même s'ils hésitent encore sur la stratégie à suivre.

La France n'est pas fermée. Elle a fait des propositions, tout a été écrit, précisé. Qui en a fait autant ? Va-t-on lui reprocher la transparence et la vérité de ses propos ?

Nous continuons, vous le savez, à expliquer et à convaincre sans relâche. Je m'y suis à nouveau employé ces trois derniers jours lors des conseils des ministres de l'agriculture, lundi et mardi, et du conseil des ministres de la pêche, hier.

Où en est-on à ce jour dans ces deux secteurs ?

Les aménagements de la réforme de la politique agricole commune obtenus le 27 mai permettent d'aller dans le sens d'une plus grande équité et d'une plus grande souplesse d'application.

L'un des principaux facteurs d'inégalité inscrit dans la réforme et qui conduisait à une pénalisation excessive des exploitations les plus performantes était l'insuffisante indemnisation du gel des terres. Nous avons obtenu une revalorisation significative de l'indemnisation de la jachère : plus 27 p. 100, c'est-à-dire environ 600 francs par hectare.

Au-delà des facteurs budgétaires et économiques, la réforme de la PAC péchait également par un excès de technocratie. Il est en effet apparu très vite illusoire de vouloir traiter de façon uniforme l'ensemble des Etats membres.

Des questions comme l'irrigation, la spécificité de la culture du maïs, la prise en compte des cultures oléagineuses ne pouvaient être traitées uniformément, mais appelaient des analyses et des solutions propres aux réalités climatiques et agronomiques de chaque Etat membre.

C'est pourquoi la France a demandé et obtenu que ses choix en matière de régionalisation des aides compensatoires et de mise en œuvre de la réforme de la PAC soient reconnus et validés par la commission.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas une réforme, mais une adaptation !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les aménagements obtenus le 27 mai 1993 ne constituent qu'une première étape dans notre travail de perfectionnement de la réforme.

M. Didier Migaud. Réforme est un mot fort !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il reste à faire évoluer les points suivants :

Les modalités de gestion de la jachère, en faisant notamment passer la durée de rotation de la jachère de cinq à deux ans sans modification du taux.

M. Jean-Pierre Scisson. Appliquez ce que j'ai demandé !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Silence !

M. Philippe Auberger. Faites-le taire, monsieur le président !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La mise en place d'un soutien approprié à la culture du blé dur dans les zones de production dites « non traditionnelles » - régions du Centre et de l'Ouest de la France notamment.

La réforme des organisations communes du marché des fruits, des légumes et des vins, dont je reparlerai.

A la veille de l'ouverture du grand marché, le conseil des ministres de l'agriculture avait adopté en décembre 1992 un nouveau règlement concernant les dispositions agrimonétaires.

L'élargissement, le 2 août dernier, des marges de fluctuation des parités monétaires au sein du SME a, bien sûr, des conséquences sur la crédibilité du dispositif agrimonétaire adopté en décembre 1992.

La perspective d'ajustements quotidiens, décennaires ou mensuels des taux de conversion agricoles peuvent conduire, dans les pays à monnaie forte, à des baisses de prix, donc de revenus pour les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle l'Allemagne a demandé une refonte de la réglementation.

La France souhaite que cette question trouve une solution qui permette d'éviter tant les distorsions de concurrence dans les échanges intracommunautaires que des conséquences budgétaires non maîtrisées ou non financées.

M. Jean-Pierre Soisson. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Elle souhaite surtout une solution qui mette la Communauté économique européenne et la politique agricole commune à l'abri des perturbations dont nous avons trop pâti dans un passé encore récent.

M. Jean Glavary. La semaine dernière, notamment !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Au sujet des aides décidées par la politique agricole commune réformée, chaque Etat membre doit en assurer le versement entre le 15 octobre et le 31 décembre.

Je m'étais engagé devant vous à prendre toutes les dispositions pour que les paiements interviennent dès le 19 octobre. C'est chose faite grâce à une mobilisation sans précédent de tout le ministère de l'agriculture, de l'ONIC et de la SIDO.

Le versement des aides compensatoires s'effectue en ce moment même. Il va s'échelonner jusqu'au 28 octobre et non jusqu'au 31 décembre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Il porte, vous le savez, sur quelque 600 000 dossiers.

Je confirme qu'il n'y aura pas de gel supplémentaire en 1994, ni de réduction des aides en 1993.

M. Michel Vuibert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous précise l'échéancier des ordres de versement : lundi dernier, 140 000 dossiers ont été traités ; mardi, 50 000 ; mercredi, 100 000 ; aujourd'hui jeudi, 100 000 ; demain vendredi, 100 000. Ainsi, au total, 490 000 dossiers auront été payés en cinq jours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Qui dit mieux ?

M. Patrick Ollier. Voilà un bon Gouvernement !

M. Henri de Gastines. Un bon ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Cela représente - je tiens à le souligner - un effort considérable pour l'ensemble des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche comme de l'ONIC et de la SIDO, et je tiens à leur rendre hommage pour avoir accompli ce travail dans des conditions parfois particulièrement difficiles.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est bien !

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je répondrai à quelques autres préoccupations importantes que vous avez évoquées dans vos interventions.

Dans le secteur du lait, je rappelle que la France a obtenu - ce à quoi on avait renoncé ces dernières années - un quota supplémentaire de 140 000 tonnes pour la montagne.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. René André. Il y aurait à dire !

M. Didier Migaud. La France n'avait jamais renoncé !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour l'agriculture. C'est fini, les amnésiques ?

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Pour le secteur ovin, dès le 17 mai 1993, le comité de gestion viande ovine fixait le montant de la prime compensatoire et celui de la prime monde rural. Les critères de versement des premier et deuxième acomptes ainsi que de la prime conjoncturelle ont été arrêtés le 1^{er} juillet. Ces aides ont été versées, alors que l'an dernier il avait fallu attendre le 15 novembre.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Enfin, la France a demandé et obtenu que soient mis en chantier la réforme de l'organisation commune des marchés - OCM - pour les vins et les fruits et légumes. Ces dossiers sont en cours d'examen. J'ai bon espoir que nous puissions aboutir dans les mois prochains, en particulier sur l'OCM vins. J'y reviendrai.

J'ai enfin prêté une attention particulière à la situation des départements d'outre-mer.

L'organisation du marché de la banane constitue notamment un enjeu majeur pour le développement économique et social de ces départements. La nouvelle OCM est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1993. Le recours allemand en référé auprès de la Cour de Luxembourg a été rejeté, mais tout danger n'est pas écarté et l'on oublie trop l'importance, là encore, des négociations du GATT sur ce sujet. Nous ne pourrions accepter de sacrifier l'économie de ces départements. Il en est de même pour l'économie sucrière, très spécifique aux départements d'outre-mer, à laquelle j'accorde une attention toute particulière.

La commission propose de reconduire au moins pour un an l'OCM sucre. Cette durée est, à mon sens, notoirement insuffisante. Si l'OCM devait évoluer, il est bien évident que la spécificité des départements d'outre-mer devra être prise en compte. Il s'agit là d'une nécessité vitale pour l'économie de ces départements.

A ce point de mon propos, je vous livrerai deux observations.

Nous devons faire tous les efforts nécessaires pour simplifier les procédures et les démarches administratives. J'ai, dès mon arrivée, pris les initiatives nécessaires pour assouplir, dans le cadre des limites posées par la Communauté, les modalités de déclaration et j'ai donné toutes instructions pour que les contrôles qui nous incombent soient effectués dans un esprit constructif et de dialogue. Je poursuivrai mon action en ce sens. D'ores et déjà, j'ai souhaité que toutes les demandes d'aide puissent à terme, faire l'objet d'un seul formulaire.

Enfin, comment envisager une réforme aussi profonde sans un minimum de garantie de durée ? C'est sans aucun doute l'un des aspects les plus importants, qui justifie notre demande de révision de la « clause de paix » au sein du dossier relatif au préaccord de Blair House.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce préaccord ne prévoit une clause de paix que pour six ans, alors que les concessions octroyées aux Américains seraient permanentes, car consolidées au GATT. Cette situation est, pour le moins, déséquilibrée et constitue une menace pour la survie de notre politique agricole commune.

Dans ces conditions, il est indispensable d'obtenir une modification du préaccord de Blair House afin que l'agriculture, et donc la PAC, bénéficie d'une exemption des disciplines générales du code des subventions au-delà de 1999. Je vais y revenir dans un instant.

Je complète ce tour d'horizon de notre politique européenne en faisant le point sur le dossier pêche.

Sur l'insistance de la France, les 24 et 25 juin dernier, pour la première fois, le principe de la préférence communautaire a été reconnu dans un texte adopté par les enceintes des pêches maritimes.

M. Charles Revet. Il faut qu'il soit respecté !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le conseil a exprimé sa préoccupation devant la gravité de la crise que traverse depuis plusieurs mois le marché des produits de la pêche et devant ses conséquences sur le revenu des pêcheurs de la Communauté ; c'est le moins qu'il pouvait faire.

M. Germain Gengenwin. Il a eu raison !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il a surtout prolongé, sur mon insistance, jusqu'au 31 octobre les mesures sur les prix minima à l'importation de six espèces de poissons - cabillaud, lotte, églefin, lieu noir, merlu et lieu d'Alaska - et sur les contrôles concernant les débarquements directs dans la Communauté des navires de pêche des pays tiers.

De plus, il a demandé aux Etats membres de veiller à la pleine application de ces mesures, alors que certains faisaient preuve de laxisme.

En outre, point nouveau particulièrement important, essentiel même, la Communauté devait présenter d'ici au 15 octobre un rapport d'analyse sur l'efficacité des mécanismes de gestion des marchés et de sauvegarde existants. La Communauté devait présenter des propositions visant à assurer, dans le cadre de nos échanges commerciaux avec les pays tiers, un strict respect des objectifs fondamentaux de la politique commune de la pêche, notamment les principes de la préférence communautaire,...

M. Edouard Leveau. Et l'accès aux ressources !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et de la sécurité des approvisionnements alimentaires de la Communauté.

Comment, devant ce résultat, affirmer ou prétendre que la France était, là encore, isolée ? La France n'a-t-elle pas fait œuvre utile en faisant reconnaître, pour la première fois dans un texte sur la pêche, le principe de la préférence communautaire ?

Lors du conseil « pêche » qui s'est tenu hier, j'ai continué cette action. La commission nous a bien remis le rapport demandé, que nous avons commencé à examiner. Il comprend des éléments très intéressants, confirmant nos thèses et, pour la première fois, mis par écrit. Il faudra en tirer toutes les conséquences.

En réponse aux questions posées par Mme Hubert, je reprends simplement les points forts de la déclaration qui a été adoptée hier par le conseil. Vous savez que, jusqu'à présent, on donnait une priorité aux industries de transformation. Dans un premier paragraphe, on précise « la nécessité de concilier les intérêts légitimes de ces activités interdépendantes que sont la production et la transformation ».

Deuxième point qui me paraît important, nous demandons à la commission « d'améliorer l'efficacité des mécanismes existants en matière de lutte contre la fraude, le contrôle sanitaire, la collecte du retour d'informations sur les données du marché ». On reconnaît à ces expressions que les choses ne vont pas comme on voulait bien le dire jusqu'à présent.

M. Edouard Leveau. C'est sûr !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous avons, en outre, obtenu la reconduction des prix minima ainsi que celle du contrôle des débarquements directs.

A partir de ce rapport, que nous vous transmettrons, nous allons engager toute une série d'initiatives.

Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial pour la pêche. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'en arrive à la négociation de l'Uniguay Round.

Vous avez tous à l'esprit, mesdames, messieurs les députés, les enjeux de ce débat. Je vous ai, sur ce dossier comme sur les autres, tenus régulièrement informés et, dès le lendemain du conseil Jumbo, j'ai porté à votre connaissance le détail des termes politiques et techniques de ce dossier. Aussi reviendrai-je simplement sur les aspects essentiels.

La France s'était fixé trois objectifs de négociation sur le volet agricole.

Premièrement, faire apparaître la non-conformité du prétendu accord de Blair House avec la réforme de la politique agricole commune : tous nos partenaires en conviennent aujourd'hui, ainsi que la commission.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est un progrès !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Deuxièmement, fixer un mandat à la commission : cela a été fait le 20 septembre lors du conseil Jumbo.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il était temps !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce mandat est clair. Et les entretiens de Sir Leon Brittan et de René Steichen avec leur homologue américain, M. Kantor, se sont déroulés en référence à ce mandat dont les axes essentiels, vous le savez, sont les suivants.

Les dispositions concernant le soutien interne ne doivent pas remettre en cause l'autonomie de gestion par les Européens de leur politique agricole. La pérennité de la PAC doit être préservée ; la clause de paix doit aller au-delà de 1999 ; la liberté d'évolution des soutiens internes doit être rendue possible à l'intérieur de l'enveloppe globale.

Les dispositions concernant les contraintes d'accès minimum au marché ne doivent pas conduire à une remise en cause du principe de préférence communautaire, qui constitue l'un des piliers essentiels de la politique agricole commune.

Cela nous conduit à porter une appréciation différente du problème de l'agrégation, et l'offre faite par la CEE doit être retenue en l'état ; à refuser tout accord séparé sur le problème du gluten de maïs ; à demander un renforcement significatif de la clause de sauvegarde monétaire.

Les dispositions concernant les exportations subventionnées ne peuvent conduire l'Europe, et tout particulièrement la France, à remettre en cause notre vocation exportatrice de produits agricoles et agro-alimentaires. Il faut donc les revoir sur toute une série de points. Je n'en citerai que quelques-uns : prendre en compte l'évolution du marché mondial ; apprécier la contrainte globale en fin et non en début de période ; exclure des dispositifs de gestion des stocks existants ; tenir compte des importations de produits de substitution aux céréales dans l'évaluation des contraintes.

Troisième objectif : reprendre les discussions avec les partenaires de la Communauté, en particulier les Etats-Unis. Cela a été fait. Maintenant il faut discuter au fond ; cela reste à faire.

La France ne fait pas, comme on veut le faire croire, un préalable de la seule rediscussion du volat agricole. Elle a demandé, suivie en cela par ses partenaires européens, hier comme aujourd'hui, la réouverture des discussions sur ce thème comme sur d'autres tout aussi essentiels à ses yeux.

L'intransigeance américaine et le refus même jusqu'à présent d'aborder le fond du sujet montrent bien de quel côté se situe la tentation du protectionnisme qui se couvre de l'alibi d'un libre-échangeisme dogmatique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

J'ai pu constater lundi et mardi au Conseil des ministres de l'agriculture, qui s'est tenu à Luxembourg, la cohésion de nos partenaires de la Communauté autour des conclusions arrêtées en commun le 20 septembre dernier. Cette cohésion me paraît aujourd'hui encore plus forte qu'hier.

M. le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, a défini devant vous la position de la France. Il vient de procéder à une vaste consultation qui doit nous permettre de disposer d'un large consensus national sur ce qui est bien un enjeu national pour notre pays et qui ne se limite pas, comme certains voudraient le faire croire, à la seule question agricole.

Je tiens à dire que nous demandons simplement que l'équité soit respectée.

Pour ma part, je continuerai à promouvoir dialogue et discussion, car il faut mesurer les vrais enjeux dans ce débat.

C'est en premier lieu celui de l'identité et de la personnalité européennes. Dans cette négociation, au-delà des intérêts spécifiques de chaque secteur, c'est l'Europe de demain qui se joue.

C'est en second lieu le visage de l'agriculture française et européenne qui est en jeu. Veut-on ou non que nos agriculteurs continuent à jouer un triple rôle économique, social et culturel ? Faut-il banaliser l'agriculture française au rang des agricultures anglo-saxonnes ? Ou faut-il jouer leur avenir sur cette triple fonction qui ne peut être exercée sans que soit assurée une assise économique durable à nos exploitations ?

J'ai choisi cette voie et c'est celle dans laquelle je me suis engagé en développant les différents aspects d'une politique nationale dont l'expression se traduit dans le budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

En effet, tout ne se décide pas à Genève, au GATT. Tout ne se décide pas à Bruxelles et je vous propose une politique nationale vigoureuse et déterminée.

Elle a été menée avec la plus grande détermination depuis six mois.

Dès le collectif du printemps, 780 millions de francs sont venus abonder le budget de l'agriculture et de la pêche.

Nous nous sommes en effet attachés à pallier les difficultés les plus graves auxquelles nous étions confrontés tout en jetant les fondements de notre politique.

Toutes les décisions prises ont été mises en œuvre.

L'essentiel de nos efforts s'était concentré sur l'allègement des charges de nos entreprises agricoles, forestières ou du secteur de la pêche. Mais nous avons dû faire face à de nombreuses crises conjoncturelles dans les différents secteurs de production et nous avons sans attendre pris des mesures de nature à soutenir l'activité.

Concernant l'allègement des charges pour notre agriculture, question souvent posée ce matin par les intervenants, notamment par M. Philippe Vasseur, les premières dispositions ont été prises le 7 mai dernier : 150 millions de francs, qui ont fait l'objet de délégations d'enveloppes départementales dès le mois de juin, ont permis le renforcement du dispositif de prêts bonifiés de consolidation et l'abondement des crédits à destination des agriculteurs en difficultés.

Des mesures fiscales ont été prises. Elles sont significatives et leur effet doit se faire sentir dès la fin de cette année : il s'agit essentiellement de l'anticipation dès 1993 de l'allègement - soit 800 millions de francs - des taxes foncières sur le non-bâti, de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs en société, de l'amélioration de la déduction pour investissement.

Pour le secteur forestier, dès le mois de juin, 30 millions de francs étaient affectés au renforcement de la trésorerie des entreprises de sciage et le paiement de la taxe sur les produits forestiers au profit du BAPSA était reporté à décembre 1993.

Pour le secteur de la pêche, le redressement financier des entreprises a constitué le premier objectif que je me suis fixé dans le cadre du contrat de progrès proposé aux professionnels de ce secteur. Cela s'est traduit par un examen de la situation de chacune des entreprises, examen qui pouvait conduire à un réaménagement de la dette bonifiée - jusqu'à trois ans supplémentaires, à un ajustement du montant des prêts bonifiés ou à un apport de fonds propres.

Ces décisions prises successivement dès le mois de mai, puis en juin et en septembre dernier ont abouti à porter à 230 millions de francs pour la pêche artisanale, et de 80 à 100 millions de francs pour la pêche industrielle. Ce réaménagement est en cours et pour beaucoup déjà réalisé.

Elles ont permis par ailleurs de dégager 73,6 millions de francs pour compléter l'enveloppe de prêts bonifiés destinés aux constructions des navires. Ce dispositif financier tout à fait exceptionnel dans le système français de prêts bonifiés a bénéficié aux entreprises qui n'avaient pas obtenu la quotité maximale du prêt pour la construction ou la modernisation du navire. En outre, 30 millions de francs ont été affectés au renforcement des fonds propres.

Il était nécessaire que, aussi rapidement que possible, les commissions départementales examinent, cas par cas, la situation individuelle des entreprises. Il était également nécessaire que les régions, dont l'effort financier est accompagné par celui de l'Etat, se déterminent. C'est fait pour quatre d'entre elles et les crédits ont été mis en place selon une procédure totalement nouvelle.

Ce dispositif a été complété par un allègement significatif des charges sociales à deux niveaux : tout d'abord, la loi exonérant totalement ou partiellement de cotisations d'allocations familiales les salaires proches du SMIC concerne 46 p. 100 des marins-pêcheurs, soit 7 000 marins, et constitue un effort financier de 26 millions de francs ; ensuite, l'allègement de 30 p. 100 de la part armatoriale des cotisations de la pêche artisanale ramène à 17,60 p. 100 le taux de cotisation à l'ENIM.

M. Kergueris a souligné combien il était important d'aller plus loin. Je sais que les professionnels de la pêche industrielle - M. le rapporteur pour avis l'a rappelé - souhaitent bénéficier de ce dispositif. Le processus est engagé. Pour l'immédiat, un programme spécifique de 20 millions de francs a été décidé, qui marque l'intérêt que nous portons aux navires de plus de 25 mètres. Comme on ne pouvait pas tout obtenir, il était important

de donner un signal précis par le biais des arbitrages budgétaires. Si j'en crois les réactions qui me sont parvenues sur cet effort, tout de même substantiel, en faveur de la pêche artisanale, nous pouvons penser que nous avons bien choisi le secteur à privilégier. Bien sûr, il faut aller encore plus loin.

En arrivant au ministère, j'ai trouvé dans ce secteur un profond désarroi et une crise grave dus à l'effondrement des cours. Dès le 10 mai, j'ai fait procéder en conséquence aux versements des aides compensatoires aux 5 800 entreprises de pêche, soit 3 024 francs par marin embarqué en février 1993.

Dans le secteur agricole, l'une des premières mesures prises dès le 7 mai dernier a été de renforcer les moyens des offices afin de pouvoir faire face aux crises conjoncturelles que nous avions pressenties. Ainsi, 200 millions de francs ont été inscrits en loi de finances rectificative. Ils ont permis de conforter les plans de campagne dans le secteur des fruits et légumes - pommes de terre primeur, bigarreaux, pommes, petits fruits rouges. Des mesures ont été également prises dès le 4 juin pour lutter contre la propagation du virus de la sharka sur les pêcheurs et les abricotiers.

M. Georges Colombier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il a fallu également faire face aux conditions particulièrement difficiles dans lesquelles s'engageait la campagne viticole 1993 - 1994 en raison d'un fort excédent de production au niveau communautaire et de déséquilibres de prix jamais atteints ; entre autres mesures, un complément national de prix à la distillation préventive a ainsi été octroyé.

Monsieur Madalle, j'ai apprécié votre intervention concernant la restructuration du vignoble, qui connaît un vrai succès, dans le Languedoc-Roussillon notamment. Elle sera poursuivie et, bien évidemment, il conviendra que cet objectif soit pris en compte dans la réforme de l'organisation commune des vins.

J'en arrive à la crise du porc sur laquelle vous avez été nombreux à vous exprimer, notamment M. Lepereq. Cette crise nous oblige à un effort sans précédent. Mon objectif pour ce secteur est clair : soutenir les exploitations pour qu'elles passent la crise sans pratiquer une politique malthusienne qui consisterait à détruire notre potentiel de production et nous mettrait en position de faiblesse vis-à-vis de nos partenaires. Là encore, sauvegarder les arouts de nos entreprises me paraît essentiel.

La crise est grave. L'effort financier sera adapté à l'enjeu ; dès le 2 septembre d'ailleurs, nous avons dégagé 30 millions de francs pour aider les récents investisseurs endettés et de nouvelles mesures seront arrêtées dès demain en concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

Lundi, au conseil des ministres de l'agriculture, en exerçant une pression assez forte, j'ai également obtenu du commissaire que la Communauté s'engage à prendre des décisions rapides sur des dégagements en direction notamment de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie.

M. Marc Le Fur et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les dégagements et les mesures nationales devraient nous permettre d'entraver une crise qui, encore une fois, est particulièrement grave et préoccupante.

S'il est nécessaire d'affronter la conjoncture, il faut aussi préparer l'avenir par des mesures préfigurant les lignes directrices de notre politique.

Il convenait de prévoir d'abord des dispositions en faveur des jeunes agriculteurs. Notre inquiétude est grande devant la chute du nombre des installations à laquelle nous avons voulu réagir sans tarder. La majoration de 20 p. 100 de la DJA a été décidée dès le 7 mai dernier après une prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 1993. Le coût de la mesure est de 50 millions, inscrits au collectif. Dans le même esprit, nous avons réalisé un effort substantiel pour améliorer le montant des prétraitements dès le 1^{er} juillet 1993 dans les secteurs de productions spécialisées.

Il fallait aussi prévoir des mesures favorisant l'évolution des exploitations dans le nouveau contexte créé par la réforme de la politique agricole commune. Ainsi, le montant de la prime à l'herbe, volet principal de nos mesures agri-environnementales, a été revalorisé pour l'année 1993 de 120 à 200 francs, entraînant l'inscription d'une dotation supplémentaire de 210 millions de francs.

M. Patrick Ollier. Très bon effort !

M. Jean-Pierre Soisson. Merci d'appliquer nos décisions ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri de Gastines. Un peu de décence !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Soisson, l'homme qui promet sans jamais financer !

M. Patrick Ollier. Nous devons plutôt réparer vos indémissions, monsieur Soisson !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Lepereq, vous avez jugé anormal que la prime soit refusée aux plus de soixante ans. Ainsi que je m'y suis engagé devant votre assemblée, je ferai très prochainement des propositions allant à ce sujet.

Nous avons voulu aider la modernisation de la filière agroalimentaire. Pour ce faire, les crédits de politique industrielle ont été abondés dès 1993 de 30 millions de francs. Nous marquons ainsi notre volonté de soutenir les efforts d'adaptation de ce maillon essentiel de notre économie.

Il fallait aussi redresser la situation de nos outils d'intervention. Nous avons dû notamment faire face à la situation financière très difficile dans laquelle se trouvaient le Fonds forestier national et le Fonds national de garantie des calamités agricoles.

Je ne voudrais pas que certains ressentent mes propos comme de la provocation, mais force est de constater, dans cette longue énumération, que toutes les lignes de crédits étaient insuffisamment alimentées (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Evidemment, c'était du vent !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et combien il était nécessaire de les remettre à niveau.

M. Philippe Legras. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La situation du Fonds forestier national était catastrophique : des chantiers de boisement et des travaux forestiers arrêtés, des entreprises inquiètes pour leur avenir immédiat du fait du blocage consécutif à la réforme engagée en 1991, zéro franc d'autorisations de programme et des crédits de paiement quasi inexistants.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'était la politique du faux-semblant !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Un premier train de mesures, d'un montant de 105 millions, a été décidé en juin pour faire face aux situations les plus urgentes.

Le 2 septembre, des mesures nouvelles ont été décidées, comme je m'y étais engagé. Un montant total de 311 millions - ce n'est pas une petite somme ! - a été réparti de la façon suivante : 211 millions de crédits de paiement qui permettront, entre autres, de financer des travaux de plantation et d'aménagements forestiers et 100 millions d'autorisations de programme qui permettront d'ouvrir 700 chantiers supplémentaires.

En outre, les dispositions retenues permettront de relancer une action mobilisatrice en direction de la filière du bois et de soutenir les actions de formation, de développement et de recherche sur ce matériau.

En ce qui concerne le Fonds national de garantie agricole, l'accumulation de sinistres d'importance exceptionnelle survenus au cours des dernières années avait entraîné une dégradation de la situation financière du fonds, risquant d'obérer l'indemnisation immédiate des sinistres déjà intervenus depuis 1992. Il y a quelques mois, nous en étions encore à traiter les dossiers de 1991 !

Un plan de refinancement a pu être mis au point avec l'aide du ministère de l'économie. Ce plan, formalisé le 12 août 1993 par deux conventions, prévoit le rééchelonnement jusqu'en 1996 des annuités 1992 à 1994 du prêt de 1987 souscrit auprès d'un pool bancaire et un nouveau prêt de 300 millions de francs dont la créance sera abandonnée en 1996 aux termes de la convention passée avec le Crédit agricole et relative au Fonds d'allègement des charges.

Je suis, malgré tout, inquiet devant l'ampleur des intempéries actuelles. La solidarité nationale devra s'exercer tout particulièrement dans les mois à venir en faveur des agriculteurs du Sud-Est sinistrés par les récentes intempéries. J'ai demandé que soit établi, dans les plus brefs délais, un état de la situation et la commission nationale des calamités agricoles a d'ores et déjà été saisie des dossiers du Vaucluse et de la Drôme. Je viens de signer par ma part les arrêtés pour les zones reconnaissant ces départements sinistrés au titre des calamités agricoles.

Le projet de budget pour 1994 s'inscrit dans le prolongement des politiques déjà amorcées et que je viens d'évoquer. Il a pour objectif d'en assurer le développement.

Sur certains chapitres, je tiens à vous confirmer, mesdames et messieurs les députés, qu'il sera complété à l'occasion d'un collectif, notamment lorsque les conclusions des groupes de travail mis en place d'un commun accord entre l'Etat et les organisations professionnelles le 7 mai dernier seront définitivement arrêtées. Elles le seront dans les prochaines semaines et je serai à même de vous en donner les grandes lignes. J'y reviendrai dans quelques instants.

Je me suis efforcé, dans un contexte économique et budgétaire particulièrement difficile, de satisfaire à cinq exigences : tenir compte des tendances lourdes de l'agriculture française ; pallier les difficultés les plus graves ; soutenir l'activité économique ; préparer l'avenir ; enfin, participer à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Pour ce qui est de la première exigence, celle de la solidarité, il convient de tenir compte des tendances lourdes de l'agriculture française. La situation démographique du monde agricole exige de plus en plus l'affirmation et la permanence de la solidarité nationale. C'est la raison pour laquelle les dépenses de solidarité augmentent de 55 p. 100.

J'ajoute que nous participons dans ce secteur à la politique gouvernementale d'allègement des charges, qui nous conduit à freiner l'évolution des contributions des agriculteurs au BAPSA, tout en poursuivant la mise en œuvre de la réforme de l'assiette des cotisations sociales.

Les dépenses d'intervention à caractère social s'élèveront ainsi au total à 19 milliards en 1994. Elles représenteront 40,6 p. 100 du budget du ministère.

La subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles connaît une très forte progression de 60,35 p. 100. Cette dernière évolution résulte, d'une part, de la nécessité de compenser pour le BAPSA la suppression du bénéfice des ressources antérieurement tirées de la contribution sociale de solidarité des sociétés, qui sera affectée en totalité en 1994 au régime des non-salariés non agricoles et, d'autre part, de la baisse globale de 12,7 p. 100 en masse des contributions professionnelles. Cela se traduira par une baisse des contributions d'un peu plus de 2,2 milliards de francs par rapport au budget initial de 1993, ce qui se répercutera favorablement sur la situation des exploitants.

La subvention au Fonds national de garantie des calamités agricoles est maintenue, ce qui permettra, conjointement avec les mesures que j'ai précédemment évoquées, d'assurer en 1994 la solvabilité du fonds.

La deuxième exigence consiste à pallier les difficultés les plus graves d'une agriculture qui souffre de la crise. Les crédits d'intervention des offices augmentent de 100 millions de francs afin de dégager les moyens nécessaires pour répondre aussi bien aux crises conjoncturelles qu'aux besoins structurels des filières de production touchées par la réforme de la politique agricole commune ou par des perturbations de marché.

J'entends poursuivre l'action essentielle de désendettement des exploitations, qui a été traitée de façon prioritaire dans le cadre des mesures arrêtées le 7 mai dernier en concertation avec les organisations professionnelles agricoles. D'ores et déjà, le projet de budget pour 1994 prévoit l'ouverture d'un crédit pour les agriculteurs en difficulté à hauteur de 400 millions de francs. Outre le financement des programmes en cours d'aide au revenu des éleveurs ovins et bovins - les PARA - 225 millions de francs permettent de financer des actions nouvelles pour le redressement des exploitations.

Dans le même esprit, nous continuons nos efforts pour aider les exploitations à faire face, soit aux handicaps naturels, soit aux effets de la politique agricole commune. Ainsi, l'indemnité spéciale montagne, l'ISM, est revalorisée de 3 p. 100. Cette décision nécessite une reconduction de la dotation budgétaire...

M. Patrick Ollier. C'est un effort supplémentaire !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ...malgré l'augmentation des remboursements communautaires à intervenir en 1994. De plus, les modes d'élevage extensifs sont fortement encouragés : la prime à l'herbe, qui était passée de 120 francs au mois de mars à 200 francs en mai, sera portée à 250 francs par hectare.

Cette progression accélérée au regard des échéances initialement prévues permettra de renforcer les systèmes les plus fragiles et de maintenir une filière viande de qualité

dans le contexte de la réforme de la politique agricole commune. La dotation budgétaire sera portée à 656 millions de francs, c'est-à-dire doublée par rapport au budget initial de 1993.

La troisième exigence est de soutenir l'activité économique en contribuant notamment à la valorisation de nos productions agricoles et forestières. A ce sujet, je voudrais rappeler que les objectifs de notre agriculture sont clairs : maintenir le potentiel exportateur de la France, valoriser nos produits, que ce soit dans le secteur alimentaire ou non alimentaire, gérer l'espace. Le présent budget s'efforce de répondre à ces trois objectifs.

Les crédits destinés à accompagner la filière agro-alimentaire connaissent une progression qui permet d'accentuer l'effort au profit du stockage, de la transformation et de la commercialisation. Ces secteurs constituent une composante essentielle de la politique d'aménagement rural. Ainsi, les crédits de politique industrielle voient leur dotation en autorisations de programme croître sensiblement, après, je tiens à le souligner, une baisse constante au cours des dernières années.

M. Nesme a souligné l'importance de la filière agro-alimentaire. Je le remercie d'avoir rappelé la décision prise par le Gouvernement de stopper la baisse et même de faire légèrement progresser les crédits.

J'ajoute que les moyens destinés à l'indemnisation des communes dont l'abattoir est fermé dans le cadre de la réorganisation du secteur sont revalorisés.

Enfin, 5 millions de francs sont inscrits au titre de la participation de l'Etat aux opérations d'accompagnement social de la restructuration des coopératives céréalières.

La qualité continue de constituer l'un des axes privilégiés de l'intervention du ministère : aux exigences traditionnelles en matière d'hygiène et de qualité s'ajoutent en effet les enjeux résultant de l'ouverture du grand marché européen.

Dans cet esprit, les crédits de prophylaxie animale augmentent de près de 2 p. 100. Par ailleurs, les effectifs des services vétérinaires sont exemptés des normes de réduction d'effectifs.

De plus, les crédits destinés aux opérations de sélection animale sont maintenus pour accentuer l'effort en faveur d'un élevage de qualité.

Enfin, la subvention à l'Institut national des appellations d'origine, l'INAO, est fortement revalorisée, avec une augmentation de 4,6 p. 100, ce qui traduit l'importance attachée par le ministère à la politique de promotion des certifications et des labels.

J'en viens à la politique d'aménagement rural et de l'environnement.

L'agriculture doit être l'un des fondements de la politique d'aménagement rural, à laquelle je suis extrêmement attaché.

Vous le savez, nous préparons très activement un comité interministériel de développement et d'aménagement rural, qui se tiendra dans le cadre général du débat national sur l'aménagement du territoire et de l'élaboration des contrats de Plan.

Ce budget est la première expression de notre politique en ce domaine.

J'ai déjà évoqué l'augmentation significative de la prime à l'herbe. Les crédits consacrés aux mesures agri-environnementales augmentent de près de 52 p. 100 et ceux destinés aux OGAF, les opérations groupées d'aménagement foncier, sont préservés.

Le budget de 1994 met tout particulièrement l'accent sur la modernisation des bâtiments d'élevage pour accélérer leur adaptation aux nouvelles normes d'installations classées. Cette action d'envergure, dont les modalités viennent d'être arrêtées en liaison avec le ministre de l'environnement, pourra être menée grâce à la forte hausse des crédits inscrits au budget de 1994 tant en autorisations de programme, 47,6 p. 100, qu'en crédits de paiement, 17,6 p. 100.

Concernant la forêt, j'ai noté les observations de vos rapporteurs.

Les moyens inscrits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la mise en œuvre de la politique forestière s'établissent à 1 417 millions en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

Ces dotations permettront de maintenir les capacités d'intervention du ministère tout en assurant le renforcement de certaines actions ou le financement de programmes nouveaux.

Ainsi, les crédits consacrés, hors dépenses en capital, aux interventions forestières, à la protection contre l'incendie et à la restauration des terrains en montagne sont augmentés de 3,2 p. 100. Ils s'élèveront en 1994 à 160,2 millions, dont 66,5 millions pour les dépenses directement prises en charge par l'Etat et 93,7 millions en subventions.

Globalement, les autorisations de programme en dépense en capital, sont en progression de 1,6 p. 100.

Cette politique permettra de valoriser des potentialités économiques encore insuffisamment exploitées et de contribuer à moyen terme à promouvoir l'emploi en milieu rural.

Concernant la pêche, j'ai conclu avec nos interlocuteurs professionnels du secteur un véritable contrat de progrès.

Les premières mesures ont déjà été prises. Elles seront amplifiées en 1994.

Pour la valorisation des produits de la pêche, les crédits passeront de 39,57 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1993 à 73 millions de francs dans celle de 1994.

Sur ce montant, 65 millions de francs seront consacrés à la subvention de l'Etat au FIOM, contre 33,5 millions de francs en 1993. Ajoutée au 34 millions provenant des taxes parafiscales sur les produits débarqués et importés des pays tiers, cette subvention permettra au FIOM d'arrêter un budget proche de 100 millions de francs contre 73 millions en 1993.

Cette dotation doit amplifier les actions engagées en 1993 dans le cadre du contrat de progrès pour la pêche, dont les principaux axes sont le renforcement des fonds de garantie gérés par les organisations de producteurs ; la modernisation accélérée des ateliers de mareyage, en vue d'assurer la mise aux normes sanitaires communautaires et de favoriser la politique de qualité ; le développement de la politique d'identification géographique et de certification de la qualité, appuyée par des actions de promotion intérieure et internationale ; l'information économique en temps réel des opérations de la filière ; les campagnes de prospection de nouvelles zones et de nouvelles techniques de pêche, en particulier la pêche des espèces de grands fonds.

L'appui aux investissements se caractérise par une priorité marquée aux ports de pêche.

Les autorisations de programme passeront de 15 à 25 millions de francs, auxquels s'ajouteront 20 millions de francs de reports des années antérieures.

Près de 15 millions de francs seront consacrés, en autorisations de programme, à l'appui aux investissements des ports de pêche - criées, opérations collectives de modernisation du mareyage - pour accroître la compétitivité de la filière en accélérant la mise aux normes sanitaires communautaires des halles à marée, en favorisant la politique de qualité et en développant la transparence et l'efficacité des circuits de commercialisation, notamment par le développement des systèmes de vente informatisés et interconnectés.

De nombreuses régions ont manifesté l'intention d'inscrire ce type d'opération dans leur contrat de plan. Bien évidemment, nous suivrons.

L'enveloppe consacrée aux investissements des navires de pêche sera sensiblement équivalente à celle de 1993.

Quatrième exigence : préparer l'avenir.

Tout d'abord, je crois qu'il faut relancer une dynamique de l'installation. Les crédits consacrés à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs sont ainsi en augmentation de 11,2 p. 100, permettant de financer l'effet en 1994 de la revalorisation de 20 p. 100 de la DJA décidée en mai dernier. Conjointement, la préretraite agricole voit sa dotation croître de 16 p. 100 pour financer en particulier l'amélioration du dispositif décidé en faveur des productions spécialisées et hors sol.

Par ailleurs, nous devons absolument renforcer les performances de ce que j'appellerai la filière du progrès - enseignement, formation, recherche -, dont M. Vasseur a souligné l'importance.

L'enseignement et la formation méritent un effort particulièrement soutenu.

L'effort en faveur du secteur éducatif est fortement accentué, avec une progression de 5,2 p. 100. Le budget de 1994 est marqué par soixante-quinze créations de postes d'enseignant, dont vingt dans l'enseignement supérieur et cinquante-cinq dans l'enseignement technique.

Les moyens de fonctionnement des établissements publics d'enseignement sont augmentés de 3,4 p. 100. De même, le montant des dotations aux bourses d'études est revalorisé de 3,3 p. 100.

Les moyens de l'enseignement privé progressent de façon significative, 10,4 p. 100, sous l'effet de l'abaissement des obligations de service et des reclassements bénéficiant aux professeurs de l'enseignement privé, mais aussi en raison de la revalorisation de la subvention à l'élève. Cette progression constitue une nouvelle étape vers un alignement sur les conditions du secteur public.

Le budget de 1994 marque un effort particulier pour la réfection et l'amélioration des bâtiments des établissements de l'enseignement supérieur public. A ce titre, un crédit de 40,4 millions en autorisations de programme, en hausse de 81 p. 100, et de 33,4 millions en crédits de paiement, en hausse de 58,9 p. 100, est prévu. Il constitue la première tranche d'un plan pluriannuel destiné à rénover le patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur agricole qui se trouve dans un état de détérioration difficile à imaginer.

Pour la formation professionnelle, j'ai décidé, afin de maintenir l'efficacité de notre dispositif dans un contexte où les moyens budgétaires nous sont comprimés, de réorienter la politique du ministère selon deux directions.

En premier lieu, et pour être cohérent avec la politique de décentralisation de la formation professionnelle engagée par le Gouvernement, j'ai décidé de recentrer l'action du ministère sur les actions nationales de soutien en privilégiant l'enseignement à distance et les actions innovantes, de nos centres nationaux.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, les conventions passées avec les centres régionaux ne seront pas renouvelées pour l'exercice 1994-1995, comme cela leur a été notifié dès le 15 juillet.

En second lieu, souhaitant soutenir avec le maximum d'efficacité, mais aussi de souplesse, les actions de formation préalables à l'installation, c'est-à-dire les stages de six mois et quarante heures, j'ai demandé, en accord avec la profession, que l'ensemble de ces dispositifs fassent l'objet d'un examen approfondi afin d'en mesurer la cohérence.

La liste des formations diplômantes nécessaires à l'acquisition de la capacité professionnelle est en cours d'examen. Le décret devant l'arrêter paraîtra avant la fin de l'année. Je confirme que le diplôme spécifique délivré par les maisons familiales sera inscrit à ce tableau. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mesdames et messieurs les députés, le secteur de l'enseignement agricole continuera à retenir toute mon attention au cours de cette année.

Mes efforts porteront essentiellement sur quelques points : l'engagement d'un effort de requalification et d'adaptation des personnels pour faire face à l'élévation générale des niveaux ; la poursuite de la rénovation pédagogique - en tenant compte des conclusions de la mission confiée au professeur Rémond - conduisant à l'individualisation des parcours de formation, à l'élévation des niveaux et à la mise en place de nombreuses passerelles.

Monsieur Le Vern, vous avez prétendu qu'aucune réflexion sur l'enseignement n'avait été engagée. Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai demandé au professeur Rémond de conduire une mission concernant l'ensemble de l'enseignement technique et je viens de confier au sénateur Laffitte une mission concernant l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire de la région parisienne. Je pense au demeurant que vous vouliez faire un peu de provocation, car j'ai noté de nombreuses contrevérités dans vos déclarations.

Je reviens aux points sur lesquels porteront essentiellement mes efforts. Il s'agit de la mise en place progressive des classes préparatoires aux nouveaux baccalauréats technologiques et professionnels et de classes post-BTS, de l'amélioration continue des carrières et statuts des personnels de la restructuration des établissements d'enseignement professionnel ou des lycées d'enseignement général afin de constituer à terme de véritables centres de ressources, de renforcer les complémentarités et synergies, d'assurer un maillage optimal du territoire.

Dans cette perspective, il convient d'assurer la meilleure articulation possible du schéma national de nos formations tel qu'il nous est prescrit par les lois fondatrices de 1984 et les schémas régionaux des formations institués par le projet de loi quinquennale pour l'emploi actuellement en discussion devant le Parlement.

Je me permets de souligner la bonne entente et la bonne complémentarité de nos différents types d'établissements du secteur public comme du secteur privé. Je tiens à remercier les différents acteurs de ce dialogue exemplaire.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. J'en viens à la recherche.

En 1994, les crédits publics de recherche intéressant le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire atteindront 3 560 millions.

L'essentiel des crédits, 95 p. 100, sont inscrits sur le budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sont consacrés à l'action des grands établissements publics de recherche.

Ainsi, l'INRA, l'Institut national de recherche agronomique, voit sa dotation budgétaire revalorisée. Le Cemagref, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, voit ses moyens augmenter de 3 p. 100.

Les crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche au titre du budget civil de la recherche et du développement totalisent 116 millions de francs, dotation qui permet un maintien de l'ensemble des moyens mis en œuvre à ce titre.

Par ailleurs, les crédits complémentaires prévus au budget de l'agriculture et de la pêche au titre des programmes d'accompagnement sont respectivement en hausse de 3,4 p. 100 pour le Cemagref et de 2,5 p. 100 pour l'INRA.

Les moyens mis à la disposition du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires, le CNEVA, s'établiront au total à 155 millions, soit une progression de 5 p. 100.

Cinquième exigence : un effort de réduction des dépenses publiques.

Il est normal que le ministère de l'agriculture et de la pêche participe comme tous à cet effort national engagé par le Gouvernement.

Ainsi, en premier lieu, mon département ministériel enregistre des baisses « mécaniques » de crédits dues aux évolutions naturelles et techniques de certains chapitres.

En second lieu, ce budget participe à la politique de réduction des effectifs publics à trois exceptions : les effectifs affectés à l'enseignement, afin de sauvegarder la qualité de la formation ; les personnels de nos services déconcentrés chargés d'assurer l'instruction et la gestion des dossiers de versement des aides communautaires ; les services vétérinaires, afin de consolider les capacités de contrôle en la matière, élément indispensable de notre politique de qualité.

M. Jean-Pierre Soisson. Là encore, vous assurez la continuité !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ainsi, les moyens de fonctionnement généraux diminuent à structure constante de 3,3 p. 100, ce qui exigera un effort de rationalisation des dépenses des services de mon ministère, sans compromettre les actions prioritaires, telles que le versement des aides, déjà évoqué, et la progression des actions de formation et de l'action sociale au bénéfice des personnels.

En définitive, ce projet de budget pour 1994 du ministère de l'agriculture et de la pêche est en progression...

M. Alain Le Vern. Tout va bien, quoi !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... avec un montant de 47 milliards de francs, en hausse de 17,8 p. 100 par rapport au budget précédent, une progression qui garantit à l'agriculture et à la pêche les moyens d'une politique économique efficace et marque l'engagement du Gouvernement d'assurer la pérennité de la protection sociale agricole.

Si l'on fait abstraction de la hausse du BAPSA ainsi que des baisses mécaniques affectant certaines dotations dont le calcul est automatique, les dépenses d'intervention croissent de 4,7 p. 100 par rapport au budget de 1993 qui avait pris en compte pour la première fois les mesures nationales découlant de la réforme de la politique agricole commune.

Par rapport au budget de 1993 régulé, c'est-à-dire après annulations et augmentations intervenues en cours d'année, la hausse du budget de 1994 s'élève à 6,6 p. 100.

Dans le contexte budgétaire actuel, ce budget est un bon budget, car il va nous permettre de poursuivre l'action que nous conduisons depuis six mois et d'ouvrir sans attendre un certain nombre de chantiers.

Il ne s'agit pas de vains mots, puisque, dans les semaines qui viennent, le Gouvernement vous proposera les décisions budgétaires qui devront permettre la mise en œuvre des mesures retenues à la suite des travaux des groupes de travail Etat - profession dont je tiens à vous communiquer rapidement les premières orientations, sur lesquelles vous n'avez pas manqué de m'interroger ce matin.

Quatre groupes avaient été mis en place.

Le premier a travaillé sur le financement des exploitations, y compris le problème essentiel de l'endettement, souligné par M. Vasseur ainsi que par M. de Saint Serin.

Des avancées significatives devraient pouvoir être réalisées dans deux directions : l'institution d'un prêt global d'installation et la baisse des taux des prêts bonifiés et des prêts de consolidation. Par ailleurs, une certaine extension des consolidations devrait être envisagée...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... en complément de la procédure « Agriculture en difficultés ».

Le deuxième groupe s'est penché sur les orientations nouvelles à promouvoir pour rendre plus efficace le fonctionnement des offices. Nous sommes d'accord avec la profession pour renforcer le rôle du conseil supérieur de l'orientation, améliorer l'observation économique, renforcer l'organisation des producteurs en orientant nos aides vers les exploitants faisant un effort en ce sens, non seulement maintenir mais encore accroître nos moyens de politique industrielle.

J'insiste sur ce dernier point car, si nous avons tenu les crédits de primes d'orientation agricole dans notre budget, nous devons aller plus loin, d'une part, pour permettre un concours plus important des aides communautaires, et d'autre part, pour renforcer notre action pour une meilleure restructuration du secteur agro-alimentaire.

L'environnement, le développement des activités forestières ont constitué l'essentiel des réflexions du troisième groupe. A ce sujet, deux orientations ont déjà trouvé une traduction concrète : le renforcement des moyens nécessaires à la mise aux normes des bâtiments d'élevage ; le renforcement et l'élargissement des aides au boisement des terres agricoles.

Enfin, le quatrième groupe s'est penché sur le lourd dossier de la protection sociale et des cotisations afférentes. En ce domaine, je souhaite que nous avançons, même si c'est à petits pas. Nous devons absolument poursuivre nos efforts, ainsi que vous l'avez justement souligné, monsieur Rispat, pour assurer progressivement la parité sociale aux plus défavorisées de nos familles du secteur agricole, en particulier en revalorisant en priorité les petites retraites agricoles. De nouvelles mesures devraient être proposées prochainement dans ce sens.

Sur l'ensemble de ces questions, je rencontrerai très prochainement les organisations professionnelles agricoles pour finaliser les conclusions de ce travail et, comme vous le souhaitez, une rencontre, placée sous l'autorité du Pre-

mier ministre et qui aura lieu au mois de novembre, permettra d'arrêter les décisions définitives sur ces questions importantes.

Les mesures budgétaires correspondant aux décisions qui seront arrêtées, après cette rencontre, par le Premier ministre, sur mes propositions, vous seront proposées soit en deuxième lecture, soit lors du collectif de fin d'année.

Je souhaite orienter l'action de mon ministère, en dehors des politiques déjà évoquées dans le cadre de ce budget, dans quatre directions : la valorisation de nos productions ; la recherche appliquée ; l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire ; l'aménagement rural.

Première direction : la valorisation de nos productions. Elle me paraît essentielle.

Je tiens, par exemple, à mettre en œuvre la politique de « label », maintenant reconnue au niveau communautaire. Je souligne le succès que cette reconnaissance constitue pour notre pays.

Nous aurons à privilégier toutes les actions visant à développer nos parts de marché : promotion, investissements commerciaux, innovation. C'est ce que j'appelle les investissements en « aval ». A ce sujet, il faut engager, comme cela a déjà été fait dans quelques offices, des redéploiements budgétaires pour renforcer les aides en ce sens.

Deuxième direction : la recherche appliquée.

Au vu des résultats de l'audit qui sera conduit, je souhaite pouvoir proposer les moyens d'incitation et d'orientation nécessaires à chaque filière pour permettre le renforcement et la restructuration éventuelle des outils existants de recherche appliquée.

Troisième direction : l'enseignement supérieur agronomique.

Conformément aux orientations que j'ai définies le 4 juin dernier à Montpellier, la restructuration de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire sera poursuivie.

Quatrième direction, enfin : l'aménagement et le développement rural.

Je me suis exprimé devant vous les 1^{er} et 2 juin dernier dans le cadre du débat d'orientation sur l'aménagement du territoire que vous aviez souhaité. J'avais défini à cette occasion mes premières orientations. Depuis, le Premier ministre, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le ministre délégué aux collectivités territoriales et à l'aménagement du territoire ont lancé le grand débat national.

Mon action, ma politique en ce domaine s'inscrivent dans ce cadre et j'entends, bien évidemment, que le ministère de l'agriculture et de la pêche soit très présent sur ce dossier. Vous connaissez mes convictions à ce sujet.

L'aménagement du territoire n'est pas une compétence, c'est une mission partagée ; mission partagée entre les membres du Gouvernement, chacun en ce qui le concerne sous l'impulsion du Premier ministre et du ministre d'Etat ; mission partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

C'est dans cet esprit que je prépare actuellement, à la demande du Premier ministre, le comité interministériel de développement et d'aménagement rural, le CIDAR.

C'est également dans cet esprit que j'entends participer à l'élaboration des contrats de plan et à la mise en œuvre de la réforme des fonds structurels.

Je me limiterai aujourd'hui, au terme de cet exposé, à vous dire un mot de la préparation du CIDAR, maintenant bien engagée. C'est d'ailleurs dans ce cadre, monsieur le rapporteur spécial, qu'il pourrait être traité de l'animation rurale, conformément à votre souhait.

Ce comité se réunira fin décembre ou début janvier. Il déclinera, entre autres, certaines des orientations du comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu à Mende le 12 juillet et le complètera sur d'autres aspects.

Je souhaite en particulier qu'il aborde notamment quelques grands chapitres : le soutien aux activités économiques ; l'éducation, la formation, la vie culturelle en milieu rural ; les problèmes de l'habitat ; l'emploi.

Bien entendu, nous aurons à prolonger le travail déjà engagé pour développer la pluriactivité, assurer une bonne gestion de l'espace et de l'environnement, améliorer l'exploitation et l'ouverture de nos espaces forestiers.

Mais l'essentiel, je l'ai toujours dit, c'est de créer les conditions durables du développement local et non de multiplier les petites mesures à seule fin d'affichage, mais souvent sans lendemain.

D'ores est déjà, ce travail est engagé avec la DATAR et avec tous les départements ministériels concernés, et je tiens à remercier à cette tribune tous mes collègues, dont la collaboration est exemplaire.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de votre attention, car j'ai bien conscience d'avoir été un peu long. Je suis prêt maintenant à répondre à toutes vos questions.

Sans doute n'ai-je pas fourni de réponse sur la loi d'orientation pour les années à venir, car je ne sais pas si une telle loi – ou une loi spécifique – est nécessaire ou opportune dans l'immédiat. Mais ce que je sais, c'est que le choc des réalités économiques, avec les attentes de l'opinion publique et les contraintes de l'aménagement du territoire, placent véritablement l'agriculture au centre d'un débat de société auquel nous ne pouvons échapper. C'est là certainement l'une des questions centrales posées à travers le grand débat national lancé par M. le Premier ministre sur l'aménagement du territoire.

Je souhaite que le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, qui sera présenté au printemps prochain, puisse prendre en compte toutes les questions essentielles que nous avons abordées. En tout cas, pour ce qui concerne les perspectives d'avenir, je suis bien évidemment très ouvert pour voir quels sont les voies et moyens les mieux appropriés pour que nous puissions atteindre ensemble les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mesdames, messieurs les députés, c'est avec vous, qui êtes au contact des réalités quotidiennes de notre société, que nous pourrions répondre à tous ces défis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur le ministre, vous venez de nous dire que vous étiez prêt à répondre aux questions des parlementaires. Elles sont nombreuses.

Nous connaissons tous l'importance du sujet dont nous discutons aujourd'hui. Le nombre des questions – plus de 100 – témoigne de cette importance.

Vous comprendrez donc que j'appelle chacun dans l'intérêt de tous – à l'autodiscipline et au respect de son temps de parole.

Selon la procédure que vous connaissez tous, j'appellerai les intervenants par groupe, de quart d'heure en quart d'heure. Chaque intervenant disposera de deux minutes pour poser sa question.

Nous commençons par le groupe République et Liberté.

La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, mon collègue du Morbihan, Aimé Kerguéris, s'associe à ma question.

Je souhaiterais aborder le thème, ô combien sensible, des retraites agricoles et des revenus complémentaires des agriculteurs devant cesser leur activité professionnelle.

Le niveau des retraites perçues par les exploitants agricoles est très faible et celui des retraites de leur épouse encore plus dérisoire, voire symbolique dans certains cas. Certes, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une allocation du Fonds national de solidarité, mais peu la perçoivent intégralement, et seulement à partir de soixante-cinq ans. En fait, les retraites des agriculteurs sont, dans la plupart des cas, minimales au regard des sommes perçues par les bénéficiaires du régime général.

A ce titre, je voudrais relever un élément qui, à mon sens, renforce le sentiment d'injustice ressenti par les retraités agricoles. Voilà quelques années, il a été conseillé aux agriculteurs de choisir la voie de la diversification, afin d'adjoindre des revenus complémentaires à ceux que leur procurent les productions traditionnelles. Aussi, certains d'entre eux se sont-ils tournés vers le développement du tourisme rural, le tourisme à la ferme. Rénovant les anciens villages – notre patrimoine – ils ont ouvert, entre autres, des structures d'hébergement touristique. Ces équipements leur ont permis de diversifier leur exploitation et d'obtenir un petit revenu complémentaire. Cependant, arrivés à l'âge de la retraite, alors qu'ils doivent cesser l'ensemble de leurs activités agricoles, ils se voient également dans l'obligation d'abandonner leur activité touristique si les revenus qu'ils en tirent ont été supérieurs à 23 000 francs par an, soit un tiers du SMIC, au cours des cinq années précédentes.

Ce dispositif apparaît d'autant plus inadapté et injuste que les autres catégories sociales ne sont pas soumises à de telles contraintes. Aussi, monsieur le ministre, je souhaite connaître les dispositions que vous entendez prendre pour mettre un terme à cette injustice.

M. le président. Mon cher collègue, vous avez largement dépassé votre temps de parole. J'espère que vous vous rattraperez quand vous poserez votre seconde question.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne les disparités entre le régime des retraites agricoles et le régime général, j'ai dit que les retraites agricoles étaient d'un montant faible et sensiblement inférieur à ceux des autres régimes.

Pour les anciens chefs d'exploitation, cela tient au fait que, souvent, ils n'ont pas cotisé individuellement durant trente-sept années, en particulier pendant les périodes où ils travaillaient comme aide familiale. Dès lors, certains versements sont inférieurs au RMI.

Le quatrième des groupes de travail auxquels je faisais référence tout à l'heure, est maintenant en mesure de formuler des propositions. L'une d'elles aura très certainement trait à la situation de ces anciens aides familiaux qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour avoir une retraite d'un montant au moins égal au RMI.

J'ai dit tout à l'heure que nous progressons à « petits pas ». Quand on sait les sommes qu'il faut mobiliser pour permettre une remise à niveau, on comprend que, dans le passé, certains ont préféré se voiler la face...

M. Philippe Langenieux-Villard. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et ne pas regarder les difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Aujourd'hui, malgré la période difficile que nous traversons – je dirai même : surtout dans cette période – il faut procéder à une remise à niveau. Nous verrons combien de marchés sont nécessaires. En tout cas, chaque budget devra prévoir une progression régulière permettant cette remise à niveau. J'en prends l'engagement, et des propositions seront faites très prochainement.

S'agissant de la contradiction qui existe entre le fait de conseiller aux agriculteurs de diversifier leurs revenus, notamment par le biais du développement du tourisme à la ferme, et celui d'imposer des plafonds aux revenus tirés d'activités accessoires non agricoles, je dirai que les revenus en question doivent normalement être déterminés et taxés selon le régime d'imposition qui leur est propre. Par dérogation à ce principe, et afin de faciliter l'exercice d'activités de tourisme à la ferme, notamment, ou de travaux forestiers, diverses mesures de simplification ont été prises récemment en matière de fiscalité.

Des limites ont été fixées pour les différents régimes applicables : pour les agriculteurs au forfait, le régime simplifié est étendu à toutes les activités commerciales dans une limite portée à 150 000 francs ; pour les agriculteurs au réel, lorsque les recettes accessoires n'excèdent ni 30 p. 100 du chiffre d'affaires tiré de l'activité agricole, ni de 20 000 francs, elles sont rattachées aux bénéfices agricoles sans formalité particulière.

Telles sont, monsieur le député, les informations que je suis en mesure de vous fournir.

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay pour une seconde question.

M. Jacques Le Nay. Monsieur le ministre, je ne doute pas que, actuellement, l'une de vos préoccupations principales soit liée à la crise du porc. A ce titre, vous venez de nous indiquer que vous avez demandé récemment au niveau européen l'ouverture d'un nouveau contingent exceptionnel de 60 000 tonnes vers les pays de l'Est. Nous savons également que vous devez, demain, annoncer de nouvelles mesures destinées à venir en aide aux jeunes éleveurs et, plus particulièrement, aux récents investisseurs.

Mais je souhaiterais également appeler votre attention sur l'inquiétude de nos industriels de l'agroalimentaire spécialisés en volaille. En effet, ceux-ci nous font part de leurs vives préoccupations à propos d'une crise latente dans le secteur avicole.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que, le 8 octobre dernier, le comité de gestion « œufs et volailles » de la Communauté a décidé autoritairement une réduction brutale et importante des restitutions sur les exportations de volailles à destination des pays tiers, pour un montant de 6 ECU verts par 100 kilogrammes, soit 48 centimes par kilogramme. Ces mesures autoritaires nous laissent en quelque sorte craindre une application anticipée des mesures contenues dans le préaccord de Blair House.

Aussi souhaiterais-je connaître, monsieur le ministre, les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour éviter qu'une nouvelle crise vienne frapper de plein fouet l'un des secteurs de production agricole les plus importants de l'Ouest de la France.

M. le président. Je vous remercie pour votre concision, mon cher collègue.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Effectivement, monsieur le député, le comité de gestion de la Communauté a proposé une diminution des restitutions. Aussi, ai-je demandé lundi à la commission d'inscrire parmi les questions diverses le report de l'application de cette disposition, qui serait très préjudiciable.

J'ajouterai, pour compléter votre information, que cette baisse des restitutions est, aux yeux de la commission, justifiée par la diminution du prix des aliments, elle-même consécutive à la baisse des prix des céréales. La commission, qui entend pratiquer l'intervention différentielle constante, répercute donc la baisse du coût des aliments sur le niveau des restitutions. Je souhaite toutefois que les données soient vérifiées de façon contradictoire afin que nous puissions très clairement voir ce qui peut être accepté.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Les agriculteurs vivent des moments très difficiles. Aussi, monsieur le ministre, j'insisterai rapidement sur quelques points importants.

Premièrement, il est nécessaire d'obtenir la clause de paix, c'est-à-dire l'application de la disposition américaine prévoyant la réciprocité - il s'agit de la section 301 - afin de prévenir toute guerre économique.

Deuxièmement, il faut faire respecter la préférence communautaire, car elle joue de moins en moins. Mais il ne s'agit pas pour autant de tomber dans un protectionnisme excessif, qui nous ferait perdre des parts de marché. On peut dire oui au libéralisme, mais il faut dire non à l'ultralibéralisme. Il faut savoir que les importations désordonnées en provenance de pays situés hors de la Communauté détruisent notre tissu de production, qu'il s'agisse des poissons de Russie ou du Pakistan, des brebis de Turquie, des porcs de Hongrie, du miel d'Amérique du Sud, ou des papiers, couteaux ou fruits de Corée ou du Chili. Ces importations sont dûment estampillées par des sociétés implantées à Rotterdam ou à Amsterdam qui leur donnent ainsi un label européen.

C'est dire que certains secteurs de notre économie sont déjà totalement sinistrés ou en voie de l'être et que des pans entiers de notre économie s'effondrent. Que restera-t-il, dans deux ans, d'une Europe et d'une France ouvertes à tous vents ? Un pays ne se nourrit pas seulement de TGV et d'Airbus.

Troisièmement, il faut aussi savoir appliquer la clause de sauvegarde, qui est une condition de stabilité.

Quatrièmement, la CEE avait exigé, en 1989, que les produits de substitution aux céréales soient soumis à un droit de douane en rapport avec celui qui serait fixé pour les céréales. Or cette exigence essentielle a été omise par les négociateurs communautaires présents à Blair House, le 20 novembre 1992, faute majeure qui a été soulignée à l'époque.

Cinquièmement, le manque d'argent dans les caisses communautaires en raison de la baisse des recettes de TVA européennes entraîne une diminution du soutien apporté aux producteurs de volailles et de porcs et risque d'entraîner une asphyxie financière progressive. Mais vous venez de nous rassurer sur ce point.

Sixième point, enfin, les retraites agricoles sont, comme l'a dit M. Le Nay, dramatiquement faibles. Les conjoints n'ayant pas exercé la profession sont encore plus défavori-

sés. Peut-on vivre, en effet, avec 1 750 francs par mois, c'est-à-dire moins que le RMI ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Mon cher collègue, vous avez bien peu entendu, ou écouté, mon exhortation, et vous avez largement dépassé votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je ne peux que souscrire à l'analyse que vous avez présentée et aux observations que vous avez formulées.

Dans mon intervention, je crois avoir bien précisé la position française. Celle-ci est très claire, et elle est écrite. Cela présente un risque. En effet, une position écrite indique ce qu'on souhaite entendre, mais on peut *a contrario* penser que ce qui n'est pas écrit correspond à une position insuffisamment précise.

Notre souhait est qu'une organisation mondiale du commerce mette tout le monde sur un pied d'égalité. Vous avez souligné que la super section 301 aboutit à un déséquilibre évident. Par ailleurs, ouvrir plus largement nos frontières aux importations alors que plus de cinquante pays membres du GATT n'ont pas encore précisé dans quelles conditions ils accepteraient l'ouverture des leurs ne va pas sans poser un problème.

Ces questions liées à nos exportations sont en fait transversales, c'est-à-dire qu'elles concernent l'ensemble des secteurs, et pas seulement l'agriculture. Il convient de préserver la préférence communautaire, la politique agricole commune que nous avons définie au terme d'années d'efforts et la communauté d'intérêts agricoles que nous avons réussi à construire. A cet égard, appliquer la clause de paix pour six ans est notoirement insuffisant.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je puis vous assurer que notre détermination est très grande, et vous avez certainement noté que la démarche du Gouvernement est tout à fait logique.

Certains peuvent préférer une détermination que je qualifierai de statique, de figée. Si telle était notre attitude, nous risquerions de nous retrouver assez vite sur la touche. Je me souviens fort bien des négociations relatives à la réforme de la politique agricole commune. Le Gouvernement de l'époque disait : « Nous maintiendrons ! » Nous n'avons pas voulu discuter et nous nous sommes retrouvés sur la touche. Nous n'avons rien maintenu et nous avons en fin de compte tout à fait accepté.

Notre détermination n'est pas statique, elle est dynamique ; nous sommes une force de mouvement. Nous proposons d'engager la discussion, ce n'est pas nous qui manifestons des réticences.

Il faut que la France et l'Europe affichent qu'elles ont une pratique du commerce international, que le commerce international ne leur fait pas peur, à condition qu'il respecte les règles d'équité et de justice. C'est tout ce que nous demandons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Bégault.

M. Jean Bégault. En tant que président du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'horticulture et les fruits et légumes, je suis chargé, monsieur le ministre, d'insister sur les graves problèmes de l'horticulture française. D'autres collègues de notre groupe, qui compte près de cent adhérents, interviendront sur des points précis.

L'horticulture française s'affaiblit, entraînant avec elle quelque 45 000 travailleurs et 14 000 entreprises. Le relèvement de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 de la TVA sur les produits horticoles, opéré en juillet 1991, constitue un facteur aggravant de la crise que connaît actuellement ce secteur, dans la mesure, notamment, où il a dopé la montée du commerce parallèle, estimé aujourd'hui à plus de 30 p. 100 des transactions, qui a trouvé un terrain particulièrement favorable dans un secteur dominé par des expéditions non assujetties au paiement de la TVA ; plus de 45 p. 100 des entreprises horticoles, ne sont, en effet pas redevables de la TVA.

Il a fortement pénalisé des entreprises qui supportent un endettement important du fait des investissements nécessaires à la production - trois francs investis pour dégager un franc de valeur ajoutée - lesquels ont valu à la production horticole d'augmenter plus vite en quinze ans que le reste de l'agriculture.

On a assisté parallèlement à un démantèlement généralisé des frontières qui a mis les produits français en concurrence avec des productions étrangères aux coûts sociaux et administratifs dérisoires.

Ce relèvement de taux est survenu à une époque de profonde dépression de la consommation intérieure, alors que la consommation de produits horticoles avait atteint de 10 p. 100 par an en moyenne depuis dix ans. Il s'est conjugué à l'alourdissement d'un certain nombre de charges avec la réforme des cotisations à l'AMEXA et la mise en place du passeport végétal.

Le bilan de cette dramatique conjoncture est lourd. L'horticulture, qui est pourtant au premier rang pour l'emploi de main-d'œuvre, avec 22 p. 100 des salariés agricoles permanents, a perdu plus de 5 000 emplois depuis août 1991. Les prix à la production sont à la baisse et ne permettent plus aux entreprises de faire face à leurs charges fixes. Les investissements ont atteint leur plus bas niveau depuis 1983, avec trente hectares environ construits en 1993, alors qu'il en faudrait plus de cent pour seulement prétendre renouveler l'outil de production existant.

L'horticulture, qui a vu son revenu baisser de 15 p. 100 en deux ans, se trouve happée dans la spirale du déclin, où s'enchaînent diminution de la consommation, diminution des prix, diminution de la rentabilité, diminution de l'investissement, diminution de la compétitivité et avantages concurrentiels pour les produits étrangers.

Quand on a estimé nécessaire de faire un cas de l'horticulture en faisant reculer à son détriment bon nombre de frontières supposées intangibles - application aux produits horticoles importés de classes spécifiques pour l'ouverture des barrières européennes, exclusion des produits horticoles du reste des productions agricoles par l'application d'un taux élevé de TVA - on doit être capable de pratiquer une justice à rebours en appliquant au secteur horticole des mesures spécifiques qui, pour une fois, ne seraient pas à son désavantage.

Il y va de la survie d'une production agricole renommée autant que du respect des engagements électoraux de l'actuelle majorité parlementaire.

L'horticulture française est un atout important pour la France, pour son commerce extérieur, mais aussi pour l'environnement et le cadre de vie de notre population.

Ma question est la suivante : le Gouvernement est-il décidé à mettre en place une véritable politique horticole française, en concertation avec la profession et notre groupe d'études ?

M. le président. Monsieur Bégault, vous avez donné un bien mauvais exemple : si chaque orateur parle trois minutes au lieu de deux, la discussion sera prolongée de deux heures.

Ne faites pas de discours, chers collègues : en deux minutes, vous avez largement le temps de poser une question, même en développant quelques thèmes de réflexion. A défaut, je serai obligé de vous retirer la parole lorsque votre temps se sera écoulé.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le président, j'ai bien compris que cette discipline s'applique également au Gouvernement.

Sachez, monsieur Bégault, que la filière horticole est à nos yeux un arout important de l'agriculture et de l'économie nationale. La situation de ce secteur est aujourd'hui délicate, pour des raisons conjoncturelles mais aussi du fait de la décision, que je qualifierai de très hasardeuse, prise par le précédent gouvernement, de porter le taux de TVA applicable à ces produits de 5,5 à 18,6 p. 100...

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... à un moment, de plus, où d'autres pays européens ont obtenu des dérogations. Cela aboutit à des déséquilibres et à une concurrence tout à fait déloyale.

Nous ne pouvons pas revenir sur cette décision. Nous devons donc imaginer des mesures de soutien à la filière, dont plusieurs responsables ont rencontré récemment le ministre du budget. Celui-ci leur a indiqué qu'il était d'accord pour envisager certaines mesures. Je souscris à une telle initiative et nous verrons ensemble comment nous pouvons faire évoluer le dossier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Ma question porte sur l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Certains exploitants agricoles et viticoles sont au bord de la révolte car la chute des revenus est si rapide et si forte que le système de la moyenne triennale n'est plus opérant, pas plus d'ailleurs que l'option n - 1.

En effet, asséoir des cotisations sur une moyenne de revenus ou même sur les revenus de l'année précédente n'est adapté que si les fluctuations du revenu d'une exploitation sont faibles. Or tel n'est pas le cas dans de nombreux secteurs : les fruits et légumes, la viticulture champenoise, la grande céréaliculture, etc.

Je vais vous remettre, monsieur le ministre, les simulations effectuées dans mon département, qui est particulièrement touché par la baisse des revenus et l'explosion des cotisations.

Cette étude, menée sur plus de 110 exploitations viticoles choisies au hasard, montre, pour ce qui concerne les exploitants ne vinifiant pas, c'est-à-dire ceux qui vendent leur raisin, une explosion des cotisations, calculées par hectare.

On passe de 18 736 francs en 1990, soit 10 p. 100 du revenu de l'époque, à 33 640 francs en 1992, soit 43 p. 100 du revenu, et à 45 494 francs en 1993, soit 120 p. 100 du revenu. Cela signifie clairement que, à l'heure actuelle, de nombreux exploitants viticoles de mon département doivent s'endetter pour pouvoir payer leurs cotisations sociales !

Pour un exploitant vinifiant sa récolte, la situation n'est pas meilleure puisque la proportion des cotisations par rapport au revenu est passée de 10 p. 100 en 1991 à 15 p. 100 en 1992 et à 42 p. 100 en 1993.

Les agriculteurs de mon département vont ainsi connaître une hausse moyenne de 10. p. 100 de leurs cotisations sociales en 1993 pour une baisse de revenu la même année de 10 p. 100.

La situation est insupportable ! Après paiement des cotisations sociales, certains viticulteurs et certains agriculteurs vont avoir un revenu net de cotisations sociales négatif. Or l'option n-1 ne répond que très imparfaitement à cette situation.

Il est donc urgent d'offrir l'option n, valable cinq ans, aux exploitants, afin de leur permettre de payer leurs cotisations sur le revenu de l'année au titre desquelles elles sont dues, afin de gommer les effets pervers de la moyenne triennale ou de l'option n-1.

Comme vous le savez, j'ai déposé, tant à la loi de finances rectificative qu'au projet de loi de finances pour 1994, un amendement en ce sens. Il vous appartient d'y répondre, monsieur le ministre. Vous êtes un homme sage et réaliste, près des hommes et des choses. J'espère que vous saurez mettre en œuvre l'option n avant qu'il ne soit trop tard, c'est-à-dire avant la fin de l'année.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez posé une question redoutable.

La demande de prise en compte des revenus professionnels de l'année en cours au lieu des revenus professionnels de l'année précédente rencontre des obstacles assez sévères, notamment d'ordre technique.

Le régime agricole est un régime à cotisations annuelles, de même que celui des artisans ou des commerçants, et l'assiette des cotisations dépend de l'établissement des revenus professionnels par l'administration fiscale.

Or, pour les exploitants imposés au réel, au nombre de 180 000 environ, les revenus fiscaux d'une année sont connus au premier semestre de l'année suivante. Pour la majorité des exploitants qui sont imposés au forfait, les revenus fiscaux de l'année sont, compte tenu de la procédure de fixation des forfaits, connus seulement quinze à dix-huit mois après la fin de ladite année. Le calcul des cotisations sur les revenus de l'année même obligerait donc à systématiser les émissions rectificatives de cotisations, c'est-à-dire les régularisations, à la fin de l'année suivante pour les agriculteurs imposés au réel, ou deux ans après pour ceux qui sont imposés au forfait. Un tel dispositif serait donc très complexe, très lourd à gérer pour les caisses, et certainement générateur d'incompréhension pour les assurés.

Tel est le problème, mais j'examinerai toutes les suggestions permettant de surmonter ces difficultés. Le groupe de travail a beaucoup à faire car, en l'état actuel des choses, nous n'avons pas de réponse satisfaisante.

M. le président. Nous passons au groupe communiste. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, votre budget pour la pêche présente une stabilité apparente : 119,5 millions de crédits de paiement pour 1994, soit autant qu'en 1993. En réalité, on assistera à une réduction à la mesure de l'inflation constatée.

Au-delà de l'apparence globale, les chiffres manifestent des mouvements erratiques prononcés et le contexte ne justifie en rien ce calme plat.

Mon interrogation se fonde sur les chiffres et sur le contexte.

On nous dit que la ressource s'épuise, qu'il faut aller plus loin, plus longtemps, parfois pêcher plus profond. Si c'est là une raison majeure des difficultés rencontrées, pourquoi n'affecter que 5 millions de francs à la recherche de nouvelles zones et de nouvelles techniques de pêche ?

On nous dit que la concurrence est déloyale. La Communauté est un filet percé. Par leurs luttes déterminées, en début d'année, les marins-pêcheurs ont obtenu des prix minima et des quotas applicables jusqu'à fin octobre. Monsieur le ministre, on ne vous demandait pas une pêche miraculeuse, mais vous revenez de Bruxelles avec en tout et pour tout, dans votre filet, une prolongation de deux mois de ces mesures. C'est toujours bon à prendre, mais avouez que c'est dérisoire eu égard au péril.

En fait, il faut considérer ce qui constitue probablement l'un des nœuds des difficultés des pêches françaises et qui commande en dernière analyse les mesures prises, je veux parler de la prédominance, dans cette filière de production, de l'industrie de transformation. La fourniture est une question subséquente. La tendance lourde, dans un marché ouvert où les conditions de concurrence sont fortement déséquilibrées, est de satisfaire la demande des grandes sociétés de transformation par des importations à bas prix, ce qui provoque la chute des cours des espèces.

Ma question a un caractère global et touche aux orientations mêmes de la politique de la France en matière de pêches maritimes.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait indispensable, en premier lieu, de faire jouer réellement la préférence communautaire, avec des prix minima égaux au prix moyen de marché des trois dernières années, un contrôle continu de leur application et des exigences sanitaires ?

En second lieu, qu'il faudrait affecter à la modernisation de toute la chaîne - prospection, pêche, commercialisation, transformation - des crédits beaucoup plus importants ?

En troisième lieu qu'il conviendrait de stopper la diminution de la flotte, de garantir les emplois et d'assurer au travail ingrat des marins-pêcheurs une juste rémunération ?

Enfin, qu'il est indispensable de soutenir la consommation qui, en raison de la perte de pouvoir d'achat de la très grande majorité de nos compatriotes, s'oriente davantage vers les surgelés, où la production étrangère est plus importante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Concernant la préférence communautaire, vous reconnaîtrez, monsieur le député, que, depuis quelque mois, nous avons fait avancer la Commission et le Conseil sur ce sujet. C'est la première fois que, dans un texte concernant la pêche, apparaît l'expression « préférence communautaire », déjà utilisée dans le domaine de l'agriculture. C'est la première fois que nous avons fait accepter par l'ensemble de nos partenaires que soit dressé, en matière de pêche, l'état de la situation concernant les accords entre l'Europe, les pays partenaires et les pays tiers, la première fois aussi que des propositions sont faites sous l'éclairage de la préférence communautaire. C'est très important.

Le rapport qui vient de nous être remis est très intéressant puisque nous constatons que les deux tiers environ des approvisionnements en provenance des pays tiers bénéficient d'une tarification aménagée. Il était important que ce constat soit établi.

Concernant les moyens mis en œuvre, vous avez notamment parlé de la recherche. J'ai indiqué que les crédits du FIOM seraient multipliés par deux; vous estimez que ce n'est pas suffisant. Mais il n'est pas possible, alors que les recettes n'évoluent pas, de multiplier par deux les crédits d'un certain nombre de chapitres. L'augmentation des crédits du FIOM est exceptionnelle. Il faut la comprendre comme une attention toute particulière de mon ministère en faveur d'un secteur dont nous sommes conscients des problèmes, auxquels nous souhaitons apporter des solutions véritables.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Ma question portera sur l'enseignement agricole.

Cet enseignement est, au même titre que les autres enseignements techniques, une composante du service éducatif qui doit être assuré aux jeunes aujourd'hui; nous estimons qu'il doit tenir compte d'un certain nombre d'évolutions.

Pour cela, les lycées agricoles devraient prendre en charge l'enseignement et la formation dans les branches liées à l'agriculture. Ils devraient également participer à l'effort nécessaire de formation permanente, tant en agriculture que dans les secteurs qui lui sont liés.

De ce point de vue, le projet de budget que nous examinons aujourd'hui va conduire à une aggravation de la situation de l'enseignement agricole public, dans le temps même où l'enseignement privé bénéficiera de nouvelles largesses.

L'augmentation de 3,2 p. 100 seulement du budget de l'enseignement agricole public, avec cinquante-sept créations réelles d'emplois, ne peut conduire qu'à une aggravation de la précarité et à de nouvelles remises en cause des garanties statutaires des personnels.

Après une augmentation de ses crédits de 121 millions de francs en 1993, l'enseignement agricole privé va, en revanche, bénéficier d'une nouvelle rallonge de 172 millions de francs.

M. René André. Vous ne croyez pas qu'il rend service à l'agriculture? Heureusement qu'il est là!

M. Rémy Auchédé. Voilà de l'argent qui aurait permis de recruter les 1 000 professeurs certifiés qui manquent dans l'enseignement public, ou 1 200 personnels ATOS.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour respecter les lois qui concernent l'enseignement public, notamment la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 et la loi de titularisation? Malgré plusieurs condamnations, votre ministère continue d'employer dans des conditions illégales plus de 1 600 non-titulaires dans l'enseignement agricole public.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Quelles mesures faut-il prendre? J'ai souligné que le budget de l'agriculture progressait de 5,5 p. 100, et vous avez rappelé, monsieur le député, que les créations de postes progressaient fortement dans un contexte difficile. Mais, dans le même temps, vous prétendez que notre effort ne va pas dans le bon sens. Je ne vous suis plus. L'effort est véritablement significatif, avec une augmentation des crédits et du nombre de postes créés. Si nous sommes d'accord sur l'analyse, j'aimerais que nous nous retrouvions sur les conclusions.

M. Ernest Moutoussamy. Ma question porte sur l'avenir du sucre et du rhum des départements d'outre-mer.

Le marché du sucre apparaît comme l'un des plus menacé dans les négociations du GATT. La réforme des OCM céréales, qui conduit à une baisse des sirops d'amidon, concurrents du sucre, menace elle aussi le sucre des départements d'outre-mer. La conclusion du règlement sucre pour 1993-1994 n'apporte aucune garantie pour l'avenir.

Faut-il s'attendre, monsieur le ministre, à une baisse des prix du sucre? Comment entendez-vous défendre cette production capitale pour l'économie de nos départements d'outre-mer?

S'agissant du rhum traditionnel, vous savez qu'il n'est défini, au niveau communautaire, que par ses seules caractéristiques chimiques et ses conditions de production. Comme on ne tient plus compte des origines géographiques, on peut craindre que d'autres pays producteurs communautaires et, surtout, des pays ACP, ne se mettent à fabriquer du rhum traditionnel pour bénéficier des mêmes conditions fiscales.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour sauver cette production?

Enfin, si le régime contingentaire, vieux de soixante-dix ans, n'est pas, c'est certain, exempt de défauts, pouvons-nous avoir des assurances sur le dispositif qui sera appelé à le remplacer?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Moutoussamy, le Gouvernement est tout à fait conscient du rôle majeur joué par la filière de la canne à sucre dans les départements d'outre-mer.

Il est prématuré de qualifier de façon négative l'horizon international et communautaire pour le marché du sucre. Rien n'est fixé, ni pour le GATT, ni pour l'OCM. Je suis très vigilant à ce sujet et je suis intervenu chaque fois que cela a été nécessaire auprès de la Commission. Ainsi que je l'ai déjà rappelé, j'ai demandé que l'OCM soit prorogée pour plusieurs années. L'OCM ne programme pas par elle-même de baisse de prix: les prix sont au contraire fixés année par année.

La baisse des prix des céréales n'a pas de raison d'affecter le sucre puisque l'isoglucose est sous quota.

Quant au rhum, il ne faut pas non plus céder au catastrophisme. La modification fiscale à laquelle vous avez fait allusion ne s'est pas traduite par des importations de rhum en provenance des pays ACP. A l'expérience, le système contingentaire nous paraît même positif; il a permis de réguler le marché et de faciliter l'écoulement des produits de chacun des trois départements d'outre-mer concernés.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard, pour une seconde question.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, dans leur ensemble, les pêches françaises sont en crise. Vous avez pris des mesures partielles d'allègement des charges, dont nous prenons acte. Mais la situation me conduit à vous poser plusieurs questions.

Premièrement, le fait que ces mesures soient limitées à la pêche artisanale ne doit-il pas être interprété, je le dis sans malice, mais guidé par l'expérience, comme le « signal » - vous avez vous-même employé le terme - d'un abandon de la pêche industrielle, après celui de la grande pêche morutière, dans le cadre d'un partage convenu au niveau communautaire?

Deuxièmement, quelle que soit la forme d'aide apportée, ne conviendrait-il pas d'assortir celle-ci de la garantie du maintien de l'emploi, comme l'expérience vécue dans le secteur industriel le justifierait, me semble-t-il, pleinement ?

Troisièmement, les rapports sont pratiquement muets sur le poids de l'endettement des entreprises de la pêche de toute taille. Pourtant, selon le directeur général du crédit maritime, environ 400 entreprises de pêche artisanale sur un peu plus de 7 000 seraient aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements financiers, soit un endettement d'environ 285 millions de francs.

L'Etat ne devrait-il pas intervenir en ce domaine par des mesures appropriées - bonifications de taux d'intérêt, moratoires, allongement des périodes de remboursement ? Il faudrait certainement consacrer plus de crédits au désendettement.

Quatrièmement, le rapport, que j'ai apprécié, de notre collègue Mme Hubert chiffre l'allègement des charges sociales entre 40 et 55 millions de francs, ce qui diminuera d'autant les rentrées de l'ENIM : ces diminutions, selon le rapport, « devront » - j'insiste sur ce terme - « être compensées par une augmentation de la subvention de l'Etat inscrite au budget de la mer. » J'ajouterai quant à moi : le sont-elles ?

Il ne faudrait pas qu'une mesure tendant à rétablir les comptes d'exploitation s'applique en réalité sur le dos des travailleurs de la mer en remettant en cause leur protection sociale.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La réduction des charges sociales est l'une des mesures que les professionnels avaient revendiquées avec le plus d'insistance lors de l'élaboration du contrat de progrès que je leur avais proposé. A cet égard, j'avais pris des engagements.

Dès cet été, j'ai obtenu que les exonérations des cotisations familiales décidées pour le régime général s'appliquent à la pêche : 7 000 conchyliculteurs et marins de la pêche côtière et de la petite pêche sont concernés par cette exonération, qui représente un effort financier de 26 millions de francs.

Autre mesure très importante : la réduction à 17,6 p. 100 du taux de cotisation à l'ENIM de la part « armateur » pour les navires artisans de douze à vingt-cinq mètres où le propriétaire est embarqué. Ce taux était jusqu'alors compris entre 20 et 26 p. 100 alors que, pour les navires de moins de douze mètres, pour lesquels une réduction est également réclamée, ce que je comprends, varie de 7,5 à 8,45 p. 100. Sont concernés 1 500 navires et 5 500 navigants et l'allègement moyen est de 30 p. 100, ce qui représente de 7 000 à 10 000 francs par homme et par an.

Pour les navires à la marge de ce dispositif, notamment ceux qui ont été construits avant 1986, dont le tonnage est compris entre 30 et 50 tonnes et qui sont taxés en fonction de ces caractéristiques, j'ai bon espoir d'aboutir au même résultat.

Quant à la pêche industrielle, il n'a pas été possible d'appliquer la mesure compte tenu des enveloppes budgétaires, qui déterminent les choix.

Il n'y a pas eu de décision de partage des pêches, comme vous l'avez laissé entendre. La pêche industrielle est un élément essentiel de notre pêche, et elle n'est pas oubliée puisque 20 millions ont été dégagés pour financer une opération structurelle concernant ses entreprises. Nous verrons comment nous pourrions aller plus loin.

C'est donc l'ensemble du secteur pêche qui est traité, et les moyens que nous avons pu dégager nous permettent de donner une réponse partielle, en attendant mieux.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Monsieur le ministre, ma question concerne l'installation des jeunes agriculteurs.

Mon collègue Alain Le Vern a très bien parlé ce matin des problèmes posés au monde agricole par la formidable mutation que celui-ci vit actuellement. Il me faudrait, comme à d'autres collègues, beaucoup plus de temps pour exposer ici ses causes et passer en revue ses remèdes.

Les jeunes ont de moins en moins envie de s'installer sur des terres et nombre d'entre eux, déracinés, se retrouvent dans nos banlieues sans travail. Que faire pour leur redonner espoir et pour aider ceux qui le veulent à s'installer dans de meilleures conditions ?

Il faut tout d'abord bien les former. Une bonne formation est indispensable ; c'est même la première condition du succès. Par « formation », j'entends aussi les possibilités de stages dans d'autres régions, et même à l'étranger. La formation des jeunes agriculteurs passe également par leur ouverture d'esprit, il est indispensable qu'ils voient ce qui se passe ailleurs, en particulier dans d'autres pays européens.

Que peut-on faire, ensuite, pour maintenir sur une exploitation des jeunes agriculteurs en difficultés ? Il serait nécessaire d'établir des plans de carrière, de vingt-cinq ans par exemple, et les prêts bonifiés devraient être beaucoup plus longs. Je suis également favorable à l'établissement d'une franchise portant sur les années $n+3$, $n+4$ ou $n+5$, avec prise en compte des intérêts.

Si l'on veut que les jeunes continuent à cultiver la terre et à entretenir notre paysage, il faut les aider encore davantage. Il y va de l'avenir de notre monde rural !

Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous pour tous ces jeunes qui s'interrogent aujourd'hui ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Defontaine, il est certain que nos jeunes s'interrogent. Vous avez parlé de la formation et des aides, mais nous avons une obligation préalable : dégager des perspectives d'avenir pour notre agriculture et resituer l'importance de l'agriculture dans notre économie nationale et dans l'économie européenne.

Aux yeux de nos agriculteurs, l'agriculture a perdu du terrain. Or elle constitue un secteur économique important, notamment avec toute la filière de l'industrie agro-alimentaire, qui est la première industrie française. Sa capacité exportatrice est élevée. Enfin, elle est l'une des composantes essentielles de l'aménagement du territoire. C'est tout cela qui fera que, demain, nos jeunes agriculteurs se diront : « Nous avons des perspectives d'avenir ! »

Répondant à l'un de vos collègues, j'ai déjà décrit l'effort que nous consentons en faveur de la formation. Mais il y a plus important : l'entreprise et l'installation des jeunes. Nous traitons de ces questions et des propositions vont être faites. Cela dit, nous avons d'ores et déjà revalorisé de 20 p. 100 la dotation aux jeunes agriculteurs, et je n'oublie pas la globalisation des prêts d'installation, que j'ai déjà évoquée.

Toute une série de mesures iront dans le sens souhaité. Mais, d'abord, faisons en sorte que l'agriculture reprenne toute sa place ! Montrons bien - peut-être ne l'a-t-on pas

fait suffisamment dans le passé – que nous aimons notre agriculture et nos agriculteurs! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Monsieur le ministre, au plus fort de la crise des pêches, au printemps dernier, l'allègement de la part patronale des charges sociales avait été réclamée avec vigueur. Il s'agissait d'ailleurs d'une revendication légitime car il existait – il en existe toujours – des disparités incontestables du point de vue communautaire et international.

Vous avez apporté une réponse à la demande en accordant un tel allègement pour les bareaux de moins de vingt-cinq mètres dont les propriétaires sont embarqués. Mais cette limitation crée une fracture très regrettable dans le monde de la pêche. Si je prends acte de la mesure pour la pêche artisanale, le refus de son extension à la pêche industrielle et semi-industrielle m'apparaît comme une maladresse.

Vous avez évoqué le programme spécifique concernant la pêche industrielle et semi-industrielle. Mais il ne saurait permettre à celle-ci de franchir la passe difficile qu'elle traverse et la réponse que vous avez faite à l'un de nos collègues à ce sujet ne saurait nous satisfaire : nous sommes en droit d'attendre un peu plus de précisions quant au calendrier possible de l'extension de la mesure.

En commission, je vous avais interrogé sur un sujet qui préoccupe beaucoup les professionnels de la pêche : je veux parler de l'affaire *Pescanova*. J'ai cru comprendre que le Gouvernement ressentait quelque gêne à livrer un pan de la pêche française à l'armement espagnol. A-t-il mesuré le coût, estimé les risques, identifié les motivations d'une telle opération ?

J'ai regretté, comme beaucoup d'autres, que la perspective d'une solution française se soit éloignée. Tout semble se passer comme si le Gouvernement assistait impuissant à une opération qui se déroule actuellement devant le CIRI, le comité interministériel de restructuration industrielle. Au stade où l'on en est, je souhaiterais qu'il réponde à la question suivante : s'est-il résigné au passage d'un secteur important de la pêche française sous contrôle espagnol ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En ce qui concerne les cotisations sociales, je me suis déjà exprimé.

L'armement Jégo Quéré connaît des difficultés depuis quelques années. Vous savez combien ce dossier est difficile, monsieur Le Pensec, d'autant plus que son siège est dans votre région et que vous avez eu, en votre temps, la responsabilité ministérielle du secteur de la pêche. Cet armement est confronté à de très importantes difficultés financières et je suis moi-même très préoccupé par les conséquences de cette situation.

Le CIRI recherche activement une solution de reprise viable, permettant de préserver au mieux l'activité de la pêche et, bien évidemment, le niveau de l'emploi. Certaines solutions régionales ont été étudiées, mais les opérateurs n'y ont pas donné suite.

Je suis prêt à accueillir toute proposition qui pourrait être formulée et initiée au niveau régional.

La solution intégrant des capitaux espagnols présente, je le sais, des avantages et des inconvénients. Il faut surtout éviter qu'un pan entier de notre activité de pêche ne soit définitivement compromis.

En ce domaine, il faut susciter les initiatives. Nous en avons tous la capacité, à des degrés divers, et le Gouvernement est preneur de toutes celles dont vous voudrez bien lui faire part.

M. Philippe Legras. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine, pour une seconde question.

M. Jean-Pierre Defontaine. Après le problème de l'installation des jeunes agriculteurs, j'évoquerai celui des retraites.

Monsieur le ministre, ceux qui arrivent au seuil de leur retraite doivent pouvoir quitter leur activité dans des conditions décentes. Il y va, comme dans d'autres situations, de la solidarité nationale.

La possibilité de partir en retraite dès l'âge de soixante ans, au lieu de soixante-cinq, a été ouverte, progressivement, année après année. La loi du 31 décembre 1991 a mis en place un système de préretraite dès l'âge de cinquante-cinq ans, qui permet aux intéressés de percevoir entre 35 000 et 55 000 francs par an, soit de 3 000 à 4 500 francs par mois. Mais quand ils en sortent, ils se retrouvent avec à peine 2 000 francs par mois !

Même si l'on peut regretter aujourd'hui que le monde agricole n'ait pas cru bon, après la guerre, de cotiser dans le cadre du régime général de la sécurité sociale, on ne peut pas faire reposer sur les agriculteurs qui ont aujourd'hui soixante ans la responsabilité de leurs aînés. Eux qui ont contribué au maintien du tissu rural, qui ont travaillé dans des conditions difficiles, méritent que la nation leur accorde un intérêt tout particulier, c'est-à-dire la solidarité nationale. Les femmes d'agriculteurs le méritent tout autant. Or qu'en est-il, par exemple, de la pension de réversion de celles qui sont veuves ?

Vous me permettrez de prendre l'exemple du Nord - Pas-de-Calais, où je préside la commission agricole du conseil régional, dont Philippe Vasseur fait partie. La moitié de ces hommes et femmes ont plus de cinquante-cinq ans, ce qui fait de notre région la plus âgée des régions agricoles de France, mais bientôt, aussi, de ce fait même, la plus jeune. D'où la complémentarité de mes deux questions : comment réussir l'installation des jeunes – vous avez répondu tout à l'heure – et assurer le départ de ceux qui ont tant donné à la France ? Qu'envisagez-vous pour améliorer leur retraite ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez dit qu'il fallait faire le plus possible appel à la solidarité nationale. Or le prélèvement sur le budget de l'Etat pour alimenter le BAPSA et assurer le versement des retraites passera l'an prochain de 11,3 milliards à 18,1 milliards, soit une augmentation de 60 p. 100 ! Le montant des retraites est encore insuffisant, certes ; mais il n'empêche que cela fait 60 p. 100 en plus ! Nous, n'allons pas jouer au jeu de savoir dans quelle situation nous avons trouvé le budget des prestations sociales, vraiment parvenu à son niveau d'étiage, vraiment au plus bas, mais reconnaissez donc que cet effort est considérable : 7 milliards de plus représentent une somme importante, et cela traduit vraiment l'effort de la solidarité nationale.

Nous allons nous efforcer de faire encore mieux : pour les anciens aides familiaux qui n'ont pas suffisamment cotisé et qui ont des versements de retraite vraiment très faibles, nous allons essayer d'arriver au niveau du RMI.

Il y a aussi, effectivement, le problème des veuves. Toutes ces questions seront traitées dans l'esprit que je viens de vous indiquer.

M. René André. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Pierre-André Férissol.

M. Pierre-André Férissol. Monsieur le ministre, les crédits destinés à la dotation aux jeunes agriculteurs augmentent de plus de 11 p. 100, permettez-moi de vous en remercier en leur nom.

J'aimerais toutefois appeler votre attention sur la situation de ceux qui ne disposent pas de cette aide lors de leur installation, faute de posséder le diplôme requis. Ainsi, dans l'Allier, plus du quart des jeunes agriculteurs qui s'installent n'obtiennent pas le brevet de technicien agricole ou un titre équivalent.

Je comprends parfaitement le souci de qualification qui conditionne les modalités d'attribution de la DJA ainsi que des prêts spéciaux à moyen terme ; il s'agit là de dispositions de bonne gestion.

Toutefois, dans un département comme l'Allier, 600 exploitations fermeront en 1993 et 80 seulement seront créées. Aussi, il ne me semble pas nécessaire d'ajouter aux difficultés en fermant totalement la porte à ces jeunes agriculteurs.

Peut-être pourrait-on envisager qu'ils puissent bénéficier des aides à l'installation ou, pour le moins, d'une partie, sous trois conditions : l'évaluation du candidat par un comité mixte composé de vos services et de professionnels, l'engagement du bénéficiaire à suivre une formation continue permettant de conforter le niveau pratique souvent acquis dans le cadre d'une exploitation familiale, et, pendant cette période transitoire, la soumission de l'exploitation au contrôle d'un centre de gestion agréé.

Je connais, monsieur le ministre, votre souci d'encourager la reprise des installations et votre attachement au monde rural. Je souhaiterais donc connaître votre position sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je suis très favorable à ce que le plus grand nombre de jeunes puissent s'installer dans l'agriculture. Mais il faut convenir qu'aujourd'hui, la formation est indispensable et qu'un jeune qui n'est pas formé risque de beaucoup plus mal gérer son entreprise que celui qui aura été formé. Les résultats sont là et, bien souvent, ceux qui s'installent sans recevoir les aides connaissent malheureusement des échecs.

Reste que cette vision est trop tranchée et je souhaite vivement que des formules d'aménagement soient imaginées. Or ce n'est pas simple.

Le groupe de travail qui sera mis en place pourra étudier cet aspect. Ainsi, on pourrait envisager que ce jeune perçoive des aides à l'installation après s'être engagé à suivre un cycle de formation. Il y a certainement des formules à trouver. Je suis donc tout à fait d'accord pour examiner des propositions allant dans le sens d'un assouplissement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Monsieur le ministre, je vais vous interroger sur la forêt, et plus particulièrement sur les moyens de son entretien, de son développement, de sa valorisation et de sa promotion.

Le Fonds forestier national, formidable outil datant de 1947, est en péril depuis sa réforme en 1991. Il convient de le maintenir à un niveau compatible avec

une dynamique soutenue : 700 à 750 millions annuels représentant le minimum. Il manque, vous le savez, environ 350 millions.

Ces crédits doivent, par ailleurs, être délégués sans retard aux directions départementales afin de ne pas mettre en difficulté les entreprises de sylviculture et de travaux forestiers dont l'activité est rythmée par les saisons et non par l'annualité budgétaire !

M. René André. Tout à fait !

M. Philippe Legras. Or le versement compensateur de péréquation et de solidarité accordé à l'Office national des forêts va diminuer de 65 millions en 1994 ; pourtant il doit prendre en compte les restructurations et les récents efforts de productivité, ainsi que les multiples et indispensables missions désormais confiées à l'office. Le niveau antérieur devra être la référence prise en compte lors d'une renégociation du contrat de plan entre l'Erat et l'office.

La taxe de 1,3 p. 100 au profit du BAPSA imposée aux premiers transformateurs au nom des acheteurs et des exploitants devrait être supprimée par l'adoption d'un amendement en raison des difficultés de la filière, de l'inéquité de cette taxe, de la complexité de son recouvrement, de la faiblesse de son rendement et du précédent qui a déjà affecté les productions transformables que sont les betteraves, les céréales et les oléagineux.

Enfin, le programme « bois énergie » élaboré par l'ADEME devrait bénéficier du soutien fort de votre ministère en raison de son triple impact énergétique et environnemental, économique et social, local et lié à l'aménagement du territoire.

Telles sont, monsieur le ministre, les propositions en faveur de la forêt que je tenais à formuler devant vous. Sachez que le monde rural et les forestiers attendent du Gouvernement un signal fort en leur faveur et qu'il est urgent d'intervenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, la forêt est effectivement un secteur également difficile et une bonne politique en matière de sylviculture, de forêt et de « filière bois » ne peut se concevoir sans que soient parallèlement conduites des actions dans différents domaines, notamment à la recherche et au développement.

Il s'agit de travailler, d'une part, à une meilleure connaissance du matériau bois, à l'adaptation des pratiques sylvicoles conduisant à une meilleure qualité et, d'autre part, à la recherche dans tous les domaines de l'utilisation du bois.

Vous avez évoqué la filière « bois énergie ». Très certainement, il faut la développer.

Pour 1994, il sera ainsi consacré environ 110 millions de francs à aider les organismes de recherche et de développement forestier. Ces crédits, qui seront accordés sous forme d'appui au fonctionnement ou de financement de travaux d'études et de recherche, sont un gage pour l'avenir reliés.

Ils préparent la sylviculture de demain. Aujourd'hui, ils ouvrent les débouchés indispensables pour la valorisation de notre forêt.

Nous enregistrons évidemment de nombreuses demandes provenant de la profession et des entreprises elles-mêmes au sujet des cotisations sociales et de la taxe forestière au profit du BAPSA. En 1993, nous avons accepté de reporter les versements fin décembre. Je sais

que ce n'est pas tout à fait ce que souhaitent les intéressés. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas à envisager la suppression de cette taxe, mais je suis prêt à engager toute discussion qui permettrait de faire évoluer la situation.

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Périssol, pour poser une deuxième question.

M. Pierre-André Périssol. Monsieur le ministre, ma deuxième question concerne la gestion des différentes primes agricoles et leur échéancier de paiement.

Beaucoup d'agriculteurs m'ont fait part des problèmes rencontrés sur le plan administratif et de ceux liés aux retards de paiement qui fragilisent leur gestion et leur trésorerie. Certes, la gestion du versement des différentes aides et particulièrement complexe, mais la mise en place et le respect d'un échéancier précis en début d'année aideraient les agriculteurs et les éleveurs dans leur gestion.

Je citerai trois exemples : le versement de la prime oléagineuse prévue pour début 1994, la prime compensatrice ovine dont le versement a connu, en 1993, des retards successifs, et les primes céréales-protéagineux-jachère dont vous avez obtenu le versement dès le mois d'octobre. Nos agriculteurs apprécient cet effort. Ils souhaiteraient savoir s'il en sera de même pour les prochaines années et, d'une manière générale, avoir connaissance d'un échéancier global de paiement des primes en 1994.

Enfin, vous connaissez la complexité et le recoupement des différents dossiers d'aides. Nos agriculteurs souhaitent un formulaire unique de déclaration, ou tout au moins un pour les éleveurs et un pour les cultivateurs. Je sais que votre intention est de simplifier les procédures. Pourriez-vous me préciser vos projets sur ces points ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous sommes tout à fait favorables à un formulaire unique de déclaration pour 1994, et j'ai d'ailleurs demandé à mes services de le mettre au point.

J'ai demandé également que soit arrêté un échéancier fixe des versements, afin de faciliter la gestion de leur trésorerie par les agriculteurs. Ils ont, en effet, des cotisations, taxes et impôts à payer à échéances fixes - celles-là, généralement, on les leur rappelle ! Il est donc important qu'ils puissent savoir à quel moment ils percevront leurs primes.

Je crois avoir montré depuis six mois que les engagements que nous avons pris nous les avons tenus.

M. René André. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Nous entendons continuer à être aussi précis en 1994.

M. René André et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. Pierre-André Périssol. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, ma question portera sur les contrats de plan.

Au moment où les préfets de région ont entamé les négociations sur les contrats de plan, je souhaiterais obtenir de votre part des précisions et des assurances sur trois points relevant plus particulièrement de votre ministère.

Le premier concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Les estimations actuelles sont de 7 milliards sur dix ans, financés à hauteur d'un sixième sur le budget de l'agriculture. Je voudrais avoir la certitude que les finan-

cements prévus ne seront plus remis en cause, qu'il y aura contractualisation avec les régions et que celle-ci ne se fera pas au détriment d'autres crédits contractualisés à travers les offices.

Le deuxième point concerne la prime d'orientation agricole. J'ai constaté avec satisfaction que vous avez décidé son maintien, mettant ainsi un terme aux vagues hésitations antérieures. Pour conforter un secteur de notre économie composé de PME très diverses et parfois fragiles, pouvez-vous à présent confirmer le maintien durable de la POA et de sa contractualisation, non seulement pour la prochaine année budgétaire mais aussi pour la durée du prochain Plan ? Cela permettrait aussi la mobilisation de crédits régionaux importants.

Enfin, je voudrais appeler votre attention sur le programme global d'entretien des espaces ouverts montagnards que nous lançons dans les Vosges alsaciennes, avec le soutien de votre ministère. Pouvez-vous me donner l'assurance que cet engagement concernant l'aide à la surface entretenue sera reconduit sur la durée du Plan ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, en ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage, l'Etat est décidé à être très précis. Pour ce faire, il met d'ailleurs à niveau la ligne budgétaire correspondante.

A propos de la POA, les inquiétudes peuvent être levées puisque nous l'avons rétablie, de façon que non seulement les régions, mais surtout l'Europe puissent intervenir. En effet, à un versement de crédit européen doit correspondre une contrepartie française. J'espère que, dans les années à venir, l'effort pourra continuer à se développer.

Concernant les primes à l'entretien des espaces, je ne pense pas qu'il y ait d'inquiétudes à avoir : la ligne budgétaire sera également maintenue et alimentée.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger, et vous n'en serez pas surpris, sur les quotas laitiers et surtout sur leur mobilité. Leur mise en place, il y a près de dix ans, a profondément modifié le paysage des régions à forte production laitière.

Depuis 1984, on note que 60 p. 100 des producteurs ont cessé leur exploitation sans que, simultanément, une véritable politique d'installation des jeunes ait été mise en œuvre. Mais, depuis plusieurs années, des pratiques occultes, souvent très contestables, ont vu le jour, et la situation actuelle se caractérise par quatre traits principaux : des installations réalisées dans de mauvaises conditions économiques ; agriculteurs en difficultés, notamment dans des familles d'exploitants âgés de quarante à cinquante ans ; une mobilité des quotas assurée exclusivement à partir du foncier ; l'impossibilité d'installer des jeunes agriculteurs en leur octroyant des références suffisantes.

Il apparaît aujourd'hui indispensable d'organiser une mobilité des droits à produire. Il s'agit, en l'occurrence, d'une demande exprimée par l'ensemble de la profession à laquelle les gouvernements précédents avaient fait des promesses, malheureusement restées lettre morte.

Pouvez-vous aujourd'hui nous indiquer vos intentions sur la mise en place d'une mobilité permanente des quotas laitiers qui permettrait de lutter efficacement contre les pratiques occultes actuelles, de solder - c'est surtout cela qui est important - les besoins des producteurs prioritaires, de conforter la situation de nombreux petits pro-

ducteurs installés avant 1984 avec de faibles références et enfin, bien entendu, parce que c'est l'avenir, de favoriser l'installation des jeunes dans des conditions décentes ?

M. Philippe Legras. Il faut classer la Manche en zone de montagne !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, un jeune qui s'installe et qui reprend une exploitation existante reprend aussi le quota laitier. Mais ce quota peut être conforté. En effet, la commission mixte départementale peut prélever des quotas dans des transactions départementales et les réaffecter aux éleveurs jugés prioritaires.

J'ai bien compris les observations et les critiques que vous avez formulées. Tout ce que je peux dire, c'est que nous demandons - avec insistance - que tout cela puisse se passer dans la plus grande transparence. Cela dit, si j'ai obtenu 140 000 tonnes pour la montagne, dotation qui était demandée depuis longtemps, j'ai également obtenu, de façon concomitante, un programme de restructuration au moment de l'élaboration du « paquet prix » ; nous sommes en train de mettre en œuvre, en le complétant par des rachats que nous pouvons faire avec les pénalités, qui sont centralisées au niveau national.

Nous avons un programme d'accompagnement pour la montagne, mais pas seulement : il y a un autre type de programme, adapté, pour les autres régions.

M. le président. Nous en revenons au groupe UDF. La parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur les problèmes que rencontre l'horticulture, premier employeur de main-d'œuvre de l'agriculture, qui a malheureusement perdu plus de 5 000 emplois depuis le mois d'août 1991.

Aujourd'hui, les prix à la production sont à la baisse et les investissements ont atteint leur plus bas niveau depuis 1983. Face à cette situation dramatique, les producteurs horticoles doivent investir dans des techniques de pointe pour répondre à une demande de plus en plus exigeante en termes de prix, bien sûr, et de qualité des produits.

Chacun sait combien il est nécessaire pour une entreprise de réinvestir une part de son bénéfice si elle veut assurer sa pérennité. Des dispositifs de déduction du revenu sont d'ailleurs mis en place pour encourager cette politique. Or, monsieur le ministre, lorsqu'un horticulteur investit de 4 à 8 millions de francs pour la construction d'un hectare de serres, son droit à déduction est plafonné à 75 000 francs, ce qui, il faut le reconnaître, est sans commune mesure avec l'effort et les risques bancaires encourus.

La suppression du plafonnement de cette déduction relancerait, sans nul doute, l'investissement de ce secteur. Elle apporterait, en outre, un ballon d'oxygène à une branche d'activité durement éprouvée, puisque le mécanisme de déduction constitue le seul moyen pour des exploitants de soustraire la part du bénéfice qui sert à financer le capital de leur exploitation de l'assiette des cotisations sociales dont ils sont redevables.

Monsieur le ministre, quelles mesures d'ordre fiscal entendez-vous prendre pour améliorer le dispositif toujours en vigueur ? Est-il dans vos intentions de supprimer le plafond des investissements déductibles ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, je ne reviendrai pas sur l'augmentation du taux de la TVA pour les produits horticoles.

S'agissant du mécanisme de déduction pour investissements, mécanisme spécifique au secteur agricole, je rappellerai qu'il trouve sa justification dans la nécessité de favoriser l'autofinancement, notamment pour des exploitations qui ont à supporter de lourds investissements, comme c'est le cas dans les exploitations horticoles.

Ce dispositif a déjà fait l'objet de quelques améliorations, dont les dernières ont été soumises à votre Assemblée en juin dernier lors du débat sur la loi de finances rectificative. Le plafond de la déduction a ainsi été porté de 60 000 à 75 000 francs. Je sais qu'on aurait préféré aller plus loin, mais c'est tout de même là un pas significatif.

L'amplification de ce dispositif, qui fait partie des souhaits exprimés par les organisations professionnelles agricoles, sera très certainement à nouveau d'actualité, mais il faut en mesurer toutes les incidences.

Certes, cela aboutirait à une nouvelle diminution des charges sociales et fiscales. Toutefois, il faut tenir compte du fait qu'une telle demande risque d'accroître les différences de régime avec les autres secteurs d'activité. Vous comprendrez aisément qu'il est nécessaire d'être prudent et d'imaginer toute la portée de la décision qui pourrait être prise. Je ne dis pas que nous n'irons pas plus loin, mais il faut savoir où l'on va.

Nous convenons parfaitement que, compte tenu, notamment, de l'augmentation du taux de TVA, il existe un problème spécifique au secteur horticole. Nous nous en sommes entretenus avec M. Sarkozy qui, ainsi qu'il l'a lui-même indiqué aux organisations professionnelles qu'il a reçues, a admis qu'il était nécessaire de prendre des dispositions. Je souhaite que nous puissions le faire d'un commun accord.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le ministre, député du Gard, je suis directement concerné par les problèmes de l'agriculture et de la pêche.

Il est indispensable, certes, de soutenir par des aides appropriées les pêcheurs et les agriculteurs. Mais il est tout aussi indispensable de parler un langage de vérité. Ne pourrait-on organiser une table ronde sur le devenir - quelles productions et pour quels débouchés ? - de l'agriculture méridionale ? Les agriculteurs ne sont-ils pas les éléments moteurs de l'aménagement du territoire ?

De même, il est indispensable que les règlements soient appliqués partout dans la Communauté et que la loi Evin soit modifiée en dissociant les vins des alcools forts.

L'effort budgétaire compensant la chute des ressources du BAPSA est une nécessité, mais une réflexion devra être menée sur les retraites des agriculteurs et des pêcheurs.

Monsieur le ministre, je voudrais surtout insister sur un point essentiel qui pénalise les pêcheurs et les agriculteurs français : les charges sociales. Aujourd'hui, le marché est faussé par la disparité des charges sociales dans les différents pays de la Communauté. Nous aurons beau appliquer des prix minima et la préférence communautaire - l'application de cette dernière est indispensable - sans des réformes profondes sur les charges sociales, les pêcheurs et les agriculteurs français seront pénalisés par rapport à leurs concurrents espagnols, portugais ou grecs.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour réduire les charges sociales de nos pêcheurs et de nos agriculteurs en vue d'établir une concurrence loyale entre tous les pays de la Communauté ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai le sentiment d'avoir traité dans ma longue intervention générale toutes les questions que vous avez évoquées.

Il est à l'évidence nécessaire d'alléger les charges sociales et de trésorerie des entreprises agricoles. Ces questions sont au centre de nos préoccupations, car elles touchent au problème conjoncturel de l'entreprise : lui permettre de retrouver ses marges de manœuvre. Mais ce n'est pas parce que l'on donnera des marges de manœuvre à l'entreprise que l'agriculture et les entreprises agricoles française se développeront vraiment.

Pour ce faire, elles doivent conserver dans le cadre européen toutes leurs capacités exportatrices, c'est-à-dire de production. Il faut se rappeler aussi que, dans un pays comme le nôtre, l'agriculture est une composante essentielle de l'aménagement du territoire. À côté de l'aspect économique, - la production - il ne faut pas oublier l'aspect social et culturel. C'est seulement dans ces conditions que nous redonnerons des perspectives à notre agriculture. Mais votre question était si vaste que je me sens un peu incapable de répondre à votre attente, et j'en suis désolé.

M. le président. La parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, je me dois d'appeler votre attention sur la crise que traverse actuellement la culture du champignon de couche.

En effet, cette crise s'aggrave dans notre pays à mesure que s'accroissent les importations à bas prix de champignons en provenance des pays de l'Europe de l'Est. Dans le centre et dans l'ouest de la France, la production diminue. Les entreprises de conditionnement disparaissent les unes après les autres. Les licenciements de personnels s'additionnent par milliers, d'année en année. Une conserverie fermera ses portes le 12 novembre prochain en Loir-et-Cher, privant ainsi de leur emploi soixante-dix-huit travailleurs.

En février dernier, les élus de la région avaient accompagné les professionnels de toute la filière de la production et de la mise en conserve pour alerter votre prédécesseur sur la gravité de la situation et lui demander de prendre des dispositions tendant à y remédier : application d'une clause de sauvegarde, aides diverses à la modernisation de la production et des entreprises de conditionnement. Notre intervention n'a recueilli aucun écho de la part des instances gouvernementales du moment.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous faire connaître les mesures que vous pourriez prendre pour soutenir une production agricole qui compte encore dans notre pays et que nous ne pouvons pas nous résoudre à voir disparaître ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je vous comprends parfaitement, monsieur le député.

Nous avons engagé des actions dans trois domaines.

Premièrement, dans le cadre de la préférence communautaire, nous avons obtenu une limitation des importations de champignons de couche. Nous avons également demandé à la Communauté d'instaurer une surveillance

accrue des importations de produits surgelés, car nous sommes actuellement soumis à une concurrence redoutable de la part de la Chine et de la Pologne.

Deuxièmement, sur la plan social, les producteurs de champignons sont éligibles au fonds d'allégement des charges financières.

Troisièmement, sur le plan économique, le plus important pour l'avenir, des gains de productivité très importants doivent pouvoir être obtenus ; des discussions sont en cours dans le cadre des contrats de plan Etat-régions pour prendre en compte cette possibilité.

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le ministre, le mode d'évaluation des cotisations sociales à la mutualité sociale agricole pose de graves problèmes à certains secteurs du monde agricole. Je pense notamment aux producteurs de vins d'appellation d'origine, mais il y en a d'autres, les producteurs de fruits et légumes, par exemple.

Il ne s'agit pas de réclamer des avantages catégoriels, mais plutôt d'adapter les dispositions prévues par la loi d'orientation agricole dans le sens d'une plus grande équité.

Deux points méritent en effet examen et réforme.

En premier lieu, le décalage de deux années entre la perception du revenu et l'appel des cotisations qui y correspondent entraîne de graves difficultés de trésorerie compte tenu des différences de revenus, tout à fait imprévisibles car généralement dues à des caprices de la nature, qui surviennent d'une année à l'autre.

En deuxième lieu, l'évaluation de l'assiette servant de base de calcul mérite d'être revue. Il importe, en effet, de déterminer exactement et d'imposer uniquement le revenu du travail, à l'exclusion de la part qui revient au capital - investissements, etc. -, comme il en est pour les autres professions pour lesquelles les cotisations sociales ne portent que sur le salaire.

Monsieur le ministre, quelle mesures envisagez-vous de prendre pour permettre une révision de ces dispositions ?

M. Germain Gengenwin. Ce sont, en effet, des points fondamentaux !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les cotisations sociales des viticulteurs sont calculées selon les mêmes règles que celles qui sont retenues pour tous les exploitants. Les viticulteurs bénéficient toutefois de mesures qui tiennent compte de leur spécificité.

Sur le plan fiscal - et par voie de conséquence, maintenant, pour l'assiette des cotisations sociales -, les viticulteurs bénéficient du dispositif favorable relatif aux stocks dits à rotation lente. En vertu de cette disposition, les stocks de vin qui sont conservés par le viticulteur restent comptabilisés, jusqu'à ce qu'ils soient vendus, à la valeur qu'ils ont atteinte deux ans après la récolte.

De plus, les frais de trésorerie pour l'entretien ou la conservation des stocks sont déductibles sur les plans fiscal et social. Ce mécanisme permet de tenir compte du coût du stockage inhérent à la viticulture de qualité.

Enfin, les viticulteurs sont particulièrement concernés par les majorations successives de la déduction fiscale pour les bénéfices réinvestis. Ces mesures vont progressivement entraîner une diminution des cotisations sociales, car les déductions sont intégralement prises en compte dans l'assiette de ces cotisations.

En outre, pour le secteur de la viticulture de qualité, dont les stocks immobilisés représentent des sommes importantes, la déduction n'est pas réintégrée dans l'assiette fiscale lorsque la valeur du stock augmente d'une valeur correspondant au montant de la déduction. L'avantage fiscal et social consenti est donc définitif.

Différentes mesures sont donc bien spécifiques aux viticulteurs. Leur complexité mène à ce que, si vous souhaitez en savoir plus, à vous suggérer une réunion, car, je l'avoue, un examen plus approfondi risque de dépasser les capacités et les compétences, dans le domaine fiscal du ministre de l'agriculture. *(Sourires.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe communiste.

La parole est à M. Rémy Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Monsieur le ministre, le problème des retraités agricoles a déjà été abordé plusieurs fois, ce qui témoigne de l'importance du sujet ; j'y reviens à ma façon.

S'il est une catégorie sociale qui se sent, à juste titre, laissée pour compte, c'est bien celle des retraités agricoles. Après une vie de dur labeur, eux qui, par leur travail, nous ont laissé une agriculture renommée dans le monde entier pour la qualité de ses produits, ne perçoivent aujourd'hui, dans l'immense majorité des cas, qu'une pension dérisoire, quelquefois inférieure au RMI, l'un de mes collègues l'a rappelé tout à l'heure.

Pour notre part, nous pensons que tous les travailleurs doivent pouvoir bénéficier, dès soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes, d'une retraite au moins égale à 70 p. 100 du SMIC et qu'elle doit être au même niveau pour les conjoints d'exploitants qui ont généralement contribué à la vie de l'exploitation.

Nous considérons donc qu'une première étape devrait consister à aligner toutes les retraites qui lui sont aujourd'hui inférieures sur le RMI, afin d'atteindre rapidement les 70 p. 100 du SMIC.

Nous estimons également que l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité devrait être versée en même temps que la retraite de base. Il n'est pas juste, en effet, que les allocataires potentiels soient obligés d'attendre soixante-cinq ans pour prétendre au fonds national de solidarité. De plus le plafond, au-dessus duquel il y a recours sur la succession et qui n'a pas été relevé depuis plus de dix ans, doit être porté à 300 000 francs afin que les anciens exploitants n'aient pas à hésiter pour en faire la demande.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour que les anciens exploitants agricoles et leurs conjoints puissent bénéficier d'une retraite décente ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai déjà répondu à cette question. Mais vous insistez d'une façon tellement pesante que je vais être obligé de vous dire que, si vous nous aviez laissé une situation un peu plus saine, si pendant dix ans, au lieu de maintenir ces retraites en francs courants, vous les aviez simplement fait évoluer en francs constants, la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui serait nettement meilleure !

M. Rémy Auchedé. Nous n'étions pas dans la dernière majorité !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Et en 1981 ? Votre attitude est trop facile !

Je reprends les chiffres : les crédits au titre de la solidarité nationale, c'est-à-dire la ponction sur le budget de l'Etat pour financer le budget annexe des prestations

sociales agricoles vont passer de 11,3 à 18,1 milliards, soit une augmentation de 60 p. 100. C'est considérable au regard des recettes du budget de l'Etat, qui ne progressent que d'un peu plus de 1 p. 100. Ne laissez donc pas entendre, par vos interventions répétées et répétitives, que nous ne faisons rien !

Encore une fois, nous n'aurions pas à consentir un tel effort de solidarité nationale si vous aviez conduit les affaires de l'Etat en tenant rigoureusement compte des propos que l'on vient d'entendre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Dominique Dupilet.

M. Dominique Dupilet. Monsieur le ministre, j'ai entendu à plusieurs reprises vos réponses sur les exonérations de charges sociales.

Elu de Boulogne, je souhaite que vous nous donniez dans les jours qui viennent des précisions sur ce que vous comptez faire afin d'éliminer la discrimination qui existe entre les différentes industries de la pêche.

Lorsque vous êtes venu nous rendre visite, diverses revendications vous ont été présentées par les professionnels. Je les rappelle.

Les professionnels de la pêche avaient réclamé une taxe professionnelle « premier acheteur » visant à créer une tranche spécifique de cotisation comme il en existe pour la conchyliculture, ce qui paraîtrait moins éloigné du système précédent de taxes sur les achats en halles.

Les conserveurs vous avaient notamment demandé de défendre les dossiers français à Bruxelles, compte tenu des concours substantiels dont bénéficient l'Italie, la Grèce ou l'Espagne : plus de 50 p. 100 des mises de fond.

Pour les sauteurs-saurisseurs, il avait été décidé d'assurer le financement des études collectives de connaissance des comportements et des habitudes alimentaires en matière d'achat de produits de la mer - fumés, séchés et préparés. Monsieur le ministre, je n'ai vu nulle part dans votre budget le financement d'une telle étude.

La création et le financement d'une commission de sauvegarde des entreprises à caractère artisanal étaient également prévus.

Les mareyeurs, qui consentent des efforts pour la mise aux normes, devaient bénéficier d'une aide financière, notamment en cas de rapprochement d'entreprises et de fusion d'ateliers. Un mode de financement comptable devait être également inventé par l'accès, par exemple, aux CODEVI et au fonds de garantie. Il était enfin prévu de reconnaître le caractère industriel des entreprises de marée afin de pouvoir les aider à bénéficier notamment des financements du FRAC pour faire face aux transferts de technologie et aux mises aux normes indispensables.

Monsieur le ministre, sur toutes ces questions, j'attends des réponses.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je dois dire que lors de ma visite à Boulogne, j'ai été très impressionné par la mobilisation de l'ensemble des forces socioprofessionnelles autour de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer.

La modernisation de Capécure est engagée. Au titre du contrat de plan qui est en cours de négociation, j'ai fait part de ma volonté de maintenir l'effort financier de l'Etat en faveur tant des investissements collectifs que des

areliers de marée. Il s'agit de conforter le rôle de Boulogne en tant que place européenne de traitement des produits de la mer.

S'agissant des industriels, la région m'a fait part de son intention de contribuer au renforcement des fonds propres de certaines entreprises qui se battent avec courage et intelligence contre les effets de la crise.

Par ailleurs, les professionnels boulonais ont été des pionniers dans la recherche expérimentale de nouvelles espèces. Comme vous le savez, j'ai réservé, dans le cadre du contrat de progrès, un crédit spécial pour appuyer leurs nouveaux efforts en liaison avec la région. Je vous précise tout de même que cette opération n'est pas encore lancée, certains éléments de la majorité régionale éprouvant des inquiétudes quant à la recherche du poisson de grand fond ; je le regrette, car nous sommes prêts à accompagner ces efforts.

Je pense ainsi avoir répondu à la plupart des nombreuses questions qui m'ont été posées lors de ma visite. Bien évidemment, nous poursuivons les différentes études qui ont été évoquées à ce moment-là.

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, s'il existe une grande solidarité entre les agriculteurs, il en existe aussi entre les élus. Les questions que je vais vous poser ont été rédigées en étroite collaboration et identité de vue avec mon collègue Didier Migaud, député de l'Isère, malheureusement pris dans des problèmes de transport aérien.

Didier Migaud et moi-même souhaitons appeler votre attention sur les spécificités de l'agriculture de montagne, dans les Alpes comme dans les Pyrénées. Il en a été beaucoup question ce matin.

Le maintien de l'agriculture en montagne est autant, sinon plus qu'en plaine, une nécessité absolue. Je suppose que vous n'y êtes pas insensible. Pourtant, les difficultés et les spécificités de l'agriculture de montagne ne semblent pas suffisamment prises en considération dans votre budget. Ainsi, l'indemnité spéciale montagne augmente très peu. Didier Migaud et moi-même souhaitons que vous puissiez rassurer les élus de montagne sur votre ferme volonté de soutenir les agriculteurs de montagne.

S'agissant de la production laitière, nous nous réjouissons que vous ayez pu conclure le travail qui avait été commencé au niveau européen par vos prédécesseurs sur la restitution des 4,65 p. 100 de références suspendues en 1987, ce qui correspond comme vous l'avez indiqué, à 140 000 tonnes. Sur la répartition de ces références, Didier Migaud et moi-même vous faisons la suggestion suivante : plutôt que de redonner également ces 4,65 p. 100, nous vous proposons de répartir cette enveloppe nationale par département, en laissant chacun mettre en place une politique d'installation des jeunes agriculteurs ou de renforcement d'exploitation, ou encore un mélange des deux. Il est indispensable que la totalité des 140 000 tonnes soit bien redistribuée aux producteurs de lait de montagne ; pour cela, une grande souplesse est nécessaire.

M. Roland Vuillaume. Tout à fait.

M. Jean Glavany. Par ailleurs, qu'en est-il de l'aide à la qualité du lait ? Il conviendrait de la réactualiser.

Enfin, Didier Migaud vous demande de réexaminer la possibilité d'inscrire le sud de l'Isère dans la liste des zones pouvant bénéficier des mesures agri-environnementales. Cette région lui paraît tout à fait concernée.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous savez toute l'attention que nous portons à la situation de l'agriculture de montagne, comme à celle des zones défavorisées.

Des propositions seront faites au cours du prochain CIDAR pour bien souligner combien l'activité agricole est un élément essentiel au maintien de la vie dans ces régions difficiles. Pour que les agriculteurs puissent y rester, il faut que leurs exploitations soient rentables.

A cette fin, il était important de débloquer les 140 000 tonnes de quotas laitiers auxquelles vous venez de faire allusion.

Vous me faites des suggestions quant à la répartition. Je vous indique qu'une concertation vraiment approfondie a été développée avec l'ensemble de la profession de façon que la répartition fasse l'objet d'un consensus le plus général possible. Certes, chacun a sa formule, mais nous voulons avant tout qu'elle se fasse dans la plus grande transparence. Or la seule formule permettant d'éviter toute contestation consiste en une attribution linéaire suivie par les commissions départementales. Une fois l'attribution linéaire des 4,65 p. 100 effectuée, les reliquats éventuels des départements...

M. Jean Glavany. Il y en aura forcément !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... feront l'objet d'une nouvelle répartition par les commissions départementales.

C'est la formule la meilleure - ou la moins mauvaise, comme vous voulez !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, député d'un département frontalier, je souhaite vous rendre attentif à une expérience menée par certains de nos partenaires européens qui regroupent les interventions de l'Etat concernant les matières premières et énergétiques renouvelables au sein d'une agence nationale.

Une telle formule mérite d'être étudiée et adaptée à notre pays. Il s'agirait de concentrer sous l'autorité d'un conseil et d'un responsable le personnel qualifié et les crédits de recherche de ce secteur, les crédits de transferts de technologies et les crédits de développement. Pour une diffusion rapide, cette agence nationale pourrait avoir des relais régionaux et l'appui des conseils régionaux.

Les compétences de cette agence nationale s'étendraient à toutes les matières premières d'origine agricole, des biocarburants à la biomasse en passant par les matières premières industrielles telles que l'amidon, par exemple. Elle coordonnerait les interventions et les financements de l'Etat pour ces productions.

Inutile de vous dire que, par ces temps de jachères, nous sommes particulièrement intéressés à une action amplifiée et coordonnée de l'Etat. J'ajoute que, en dehors de certaines régions, peu nombreuses, les autres ne peuvent pas développer elles-mêmes certaines expériences et sont tributaires d'initiatives coordonnées avec l'Etat.

Monsieur le ministre, ma question est la suivante : partagez-vous cette idée d'une agence nationale pour la promotion des matières premières renouvelables ? Ne laissons pas à d'autres prendre de l'avance dans un domaine où nous sommes *a priori* mieux placés.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député je partage totalement votre souci : l'utilisation à des fins non alimentaires de certaines productions est une opportunité qui mérite d'être développée et valorisée. Elle constitue une alternative intelligente à la jachère nue.

Cela suppose des mesures appropriées, notamment l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Même si l'augmentation des taxes ne fait jamais plaisir, elle me semble, en contrepartie, une mesure très favorable au développement des biocarburants.

M. Germain Gengenwin. Evidemment !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. C'est en tout cas très certainement par des mesures de ce type que nous pourrions faire évoluer ce dossier dans le sens que vous souhaitez.

D'emblée, vous proposez la création d'une agence de coordination. Très bien, si cela peut faire évoluer positivement le dossier des biocarburants. Hélas ! vous le savez, les agences nationales n'ont pas toujours répondu aux attentes. Pour autant, je n'ai aucun *a priori* défavorable. On peut aussi développer des actions en s'appuyant sur une agence nationale existante, comme l'ADEME.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, on vous a déjà posé de nombreuses questions sur l'installation des jeunes ; c'est dire que ce souci est partagé sur l'ensemble de ces banes.

L'année 1992 en effet a été particulièrement mauvaise pour l'installation des jeunes. Le nombre de projets agréés par les commissions mixtes départementales a diminué de 38 p. 100. Dans le département de la Manche, sur 280 jeunes installés, 170 ont bénéficié de la DJA et 110, soit 40 p. 100 du total, se sont installés sans aucune aide. Fait plus révélateur encore, la commission mixte n'a rejeté que 6 p. 100 des dossiers présentés ; en d'autres termes, la plupart des agriculteurs qui s'installent sans aide ne les ont purement et simplement pas sollicitées, par crainte, voire par certitude, d'un rejet. Cette situation accentuée, à l'évidence, la fragilité de bon nombre d'exploitations qui, à terme, sont susceptibles de rencontrer d'importantes difficultés.

Dans le projet de budget que nous examinons, les crédits octroyés à la DJA connaissent, certes, une augmentation de 11,2 p. 100 par rapport à ceux de l'année précédente – je tiens à le redire. C'est une très bonne chose. Il apparaît toutefois que la DJA, créée voilà maintenant vingt ans, en période de plein emploi, n'est plus adaptée. Une remise en cause de l'ensemble du dispositif est indispensable, compte tenu notamment des nouvelles exigences de capacités professionnelles qui interviendront dans les prochaines années.

Il importe aujourd'hui de tout faire pour inverser une tendance totalement contraire aux nécessités de l'aménagement rural et de l'aménagement du territoire. L'ensemble de la profession attend, monsieur le ministre, que vous nous précisiez, sur ce dossier particulièrement important, les intentions du Gouvernement.

Quelles sont les perspectives d'avenir que vous dégager pour notre agriculture, et donc pour les jeunes agriculteurs qui ont sans doute besoin de paroles d'espoir mais aussi – et c'est ce qu'ils attendent de vous avec beaucoup de confiance – de gestes d'espoir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, il est certain que les chiffres que vous avancez nous interpellent. Il y a actuellement une chute importante des installations et, comme vous venez de le dire, ce qui doit retenir toute notre attention, c'est que certains jeunes s'installent sans solliciter d'aide. Il y a donc un problème d'accès aux aides.

Tout à l'heure, répondant peut-être un peu partiellement à cette question, j'ai insisté sur la nécessité de faire évoluer les conditions d'attribution de ces aides. Je compte beaucoup sur les mesures qui seront prises au moment de la présentation des conclusions du groupe de travail concernant l'installation des jeunes. Nous nous dirigeons vers une formule globale concernant la subvention et l'accès aux prêts, avec un prêt globalisé et présentant des caractéristiques intéressantes. C'est une formule qui permet de démarrer sans trop alourdir les charges de l'entreprise.

Mais l'essentiel – et c'est ainsi que j'ai compris la fin de votre question – est de faire en sorte que les jeunes agriculteurs qui veulent vivre au pays et s'y installer sachent bien qu'il y a de l'avenir dans le secteur agricole.

Le plus important est donc de leur redonner confiance. Je crois qu'on peut créer un tel enthousiasme car, face aux difficultés réelles, très sévères bien souvent, que rencontrent tous les autres secteurs économiques, des possibilités existent dans l'agriculture pour entreprendre et pour réussir. L'agriculture est un grand secteur économique qui n'est certainement, ni du passé ni dépassé. Il est, au contraire, porteur d'avenir et je souhaite beaucoup que les jeunes agriculteurs qui aiment passionnément leur pays puissent s'y engager.

M. Germain Gengenwin. Dieu vous entende !

M. René André. Voilà des propos qui font chaud au cœur et dont je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre, la situation des producteurs de fruits en zone de montagne est préoccupante après trois années de sinistre en raison de la grêle.

Dans le département des Hautes-Alpes, par exemple, 80 p. 100 de la production ont été touchés par la grêle en 1992, ce qui a entraîné une perte de 80 à 100 p. 100 de la valeur commerciale des fruits. Après ces trois années de sinistre, les taux d'assurance ont considérablement augmenté. Ainsi, afin de couvrir correctement ses vergers, l'arboriculteur doit affecter 16 p. 100 de son chiffre d'affaires à la cotisation « grêle ». En agriculture, aucun risque ne nécessite un tel taux de cotisation pour un seul dommage !

Devant la baisse des prix de vente des fruits, due essentiellement aux importations de l'hémisphère sud, les arboriculteurs sont contraints à ne plus s'assurer, mettant ainsi en péril la vie de leur exploitation. Cette crise est d'autant plus grave pour les jeunes agriculteurs dont les arbres sont en début de production et les investissements lourds à supporter.

L'incitation à la pose de filets anti-grêle serait une solution économiquement rentable pour les jeunes plantations dont la durée de production permet l'amortissement de cet investissement sur plusieurs dizaines d'années. Mais le coût au départ est élevé : 10 francs par mètre carré.

Afin de venir en aide aux arboriculteurs des zones de montagne à haut risque, qui produisent des fruits de grande qualité dont la majeure partie est exportée, je vous demande, monsieur le ministre, si vous prévoyez dans

vosre budget les crédits nécessaires, premièrement, pour une aide incitative à l'achat de filets anti-grêle pour les jeunes plantations et, deuxièmement, pour le rétablissement des aides de l'Etat, supprimées en 1991 par le gouvernement précédent, afin de rendre les coûts d'assurance supportables. Les aides devraient permettre de réduire la prime d'assurance à 10 p. 100 du capital assuré, au lieu de 16 p. 100.

Monsieur le ministre, les zones de montagne ayant de lourds handicaps climatiques à supporter, je vous demande instamment de prendre ces mesures. Elles sont indispensables à la survie des arboriculteurs de montagne et s'inscrivent dans le cadre d'un juste aménagement de notre espace rural.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Madame le député, je comprends la situation difficile dans laquelle se trouve votre département. Le secteur de l'arboriculture est touché par les difficultés du marché, amplifiées par une succession de calamités.

Il importe de rechercher les voies pouvant contribuer à un redressement de la situation financière des entreprises arboricoles. La suppression de l'incitation à l'assurance grêle, opérée en 1991, nuit plus particulièrement aux arboriculteurs dont les primes d'assurance viennent d'être sensiblement relevées par les compagnies d'assurance, ce qui explique, comme vous venez de l'indiquer, que de nombreuses entreprises n'aient pas renouvelé leur assurance. Je viens de soumettre au ministre de l'économie une proposition visant à réintroduire un mécanisme d'incitation. Je souhaite que des dispositions soient arrêtées rapidement, afin que les producteurs puissent de nouveau s'assurer.

Je ne connais pas l'efficacité des filets antigrêle, mais je suis favorable à leur expérimentation.

M. Charles Revet. Il faut la développer !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Si les producteurs en font la demande, je suis prêt à en parler à l'ONIFLHOR.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le ministre, dans les zones rurales en difficulté où l'économie agricole reste encore l'activité principale, depuis une circulaire interministérielle du 6 mars 1992, les artisans peuvent bénéficier d'une exonération totale des charges patronales lors de l'embauche d'un deuxième salarié. Paradoxalement à mes yeux, les agriculteurs des mêmes territoires, eux, ne peuvent bénéficier que d'une exonération de 50 p. 100 de ces charges, ce qui me paraît profondément anormal.

Connaissant les difficultés financières des exploitants, souvent limités dans leurs productions dont les prix à la vente diminuent, je souhaite qu'à l'occasion de ce débat leur soient accordés les mêmes avantages que ceux donnés aux artisans depuis mars 1992, à savoir l'exonération totale des charges salariales lors de l'embauche d'un deuxième salarié. Je souhaite même que cette exonération leur soit accordée pour l'embauche d'un troisième salarié, comme cela est prévu pour d'autres secteurs économiques dans le projet de loi quinquennale pour l'emploi que nous avons adopté en première lecture. J'ai d'ailleurs noté que cette exonération était étendue aux CUMA, aux groupements d'employeurs agricoles, aux artisans et commerçants indépendants de tout le territoire national, mais il n'est nulle part explicitement prévu dans le texte de loi que l'agriculteur pourrait, lui aussi, en bénéficier.

Cela me paraît injuste. C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question. Etendre cette exonération aux agriculteurs me paraît souhaitable, car cela ne peut que concourir à la création d'emplois et à la lutte contre la désertification de nos campagnes.

J'ajoute que cette mesure, si elle est acceptée, sera presque indolore pour les deniers de l'Etat, car malheureusement, trop peu d'agriculteurs ont la possibilité financière d'embaucher plusieurs salariés ; le nombre de bénéficiaires en serait donc restreint.

Merci de m'avoir écouté et, je l'espère, de m'avoir entendu, monsieur le ministre. (*« Très bonne question ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vous ai écouté et je vous comprends. Tous les travailleurs indépendants - commerçants, artisans et agriculteurs - doivent être traités de la même façon, sans discrimination.

Je n'ai pas de réponse à donner au problème que vous posez, sinon qu'il mérite d'être mis à l'étude, ce que je vous promets de faire. Nous verrons la suite qui peut y être donnée. *A priori*, je souhaite qu'elle soit favorable et que vous soyez donc « entendu ».

M. Yves van Haecke. Très bien !

M. le président. Nous en revenons au groupe UDF. La parole est à M. Maurice Dousset.

M. Maurice Dousset. Monsieur le ministre, Jean Desanlis, député de Loir-et-Cher, mon voisin de banc cet après-midi, mais mon voisin de circonscription depuis toujours, aurait pu vous poser cette question qui concerne le blé dur.

Nous savons tous que la réforme de la PAC, en mai 1992, a conduit à supprimer l'aide au blé dur pour les régions dites non traditionnelles, la réservant aux régions méditerranéennes. Ce fut une erreur. En effet, en France, 60 p. 100 de la production de blé dur était assurée en dehors des zones traditionnelles.

Nous connaissons maintenant les chiffres de la récolte 1993. Les surfaces de blé dur ont diminué de 77 p. 100 dans les zones non traditionnelles. Dans mon département, l'Eure-et-Loir, où elles ont diminué de 90 p. 100, il s'agit quasiment d'un abandon. Je suppose que, dans le Loir-et-Cher, il en est de même, ainsi que dans les régions du Centre et de Poitou-Charentes.

M. Charles Revet. En Normandie également !

M. Maurice Dousset. Ce qui est grave, c'est que les surfaces sur lesquelles on a abandonné la culture du blé dur ont été consacrées au blé tendre, ce qui a contribué à accroître des excédents qu'il faudra bien stocker et exporter. C'est d'autant plus absurde que les pays de la zone méditerranéenne n'ont pas pris le relais et n'ont pas augmenté leur production en 1993. La récolte française accuse, cette année, une diminution de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier, et les autres pays de la Communauté producteurs de blé dur - Italie, Grèce, Espagne - ont également vu baisser leur production. Pour ce qui est de l'Italie, d'ailleurs, les stocks étaient frauduleusement surestimés !

La situation est telle que les semoulières du Nord de la France s'approvisionnent aux Etats-Unis et au Canada.

Je sais, monsieur le ministre, les efforts que vous faites pour réparer cette erreur et je me permet de vous poser trois questions.

Des sanctions communautaires seront-elles prises contre l'Italie, qui a manifestement fraudé ?

Pouvons-nous espérer le rétablissement d'une prime pour le blé dur dans les zones dites non traditionnelles ?

Enfin, une décision pourrait-elle intervenir rapidement pour que les prochains emblavements puissent avoir lieu dans les semaines qui viennent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, dans le domaine que vous évoquez, comme dans d'autres, la réforme de la politique agricole commune ne donne pas entière satisfaction.

Je reviens, à intervalles réguliers, sur la question du blé dur. Ainsi, j'ai demandé qu'une aide de 115 écus par hectare soit accordée aux zones non traditionnelles. Elle m'a été refusée à plusieurs reprises. Mais je persiste et signe, surtout depuis que nous savons ce qu'il en est pour l'Italie et que nous nous sommes aperçus que nos semouleries ne pouvaient pas s'approvisionner comme elles le souhaitaient. Dans les régions du Centre et de l'Ouest, les productions de blé dur ont chuté de façon très sensible.

En début de semaine, j'ai pour la première fois reçu une réponse encourageante de la Commission qui reconnaissait enfin que les craintes que nous avançons il y a quelques mois se vérifiaient. J'ai bon espoir que nous obtenions prochainement satisfaction, mais je ne puis vous préciser le délai : quinze jours, deux mois, trois mois ? En tout cas, je puis vous assurer que nous ferons évoluer favorablement le dossier.

Pour ce qui est du, ou des pays en infraction, j'espère comme vous que des sanctions seront appliquées.

Telles sont les informations que je suis en mesure de vous livrer.

M. le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Comme Maurice Douset, je m'élève contre l'absurdité de certaines décisions prises à Bruxelles. Les quotas laitiers qui ont été évoqués à plusieurs reprises en sont une autre illustration.

Vous vous êtes félicité, monsieur le ministre, à juste titre, d'avoir obtenu des quotas supplémentaires pour la montagne. Mais il y a des besoins dans toutes les régions de France et nous nous trouvons dans cette situation absurde, que je qualifierais d'ubuesque n'étaient ses conséquences humaines, où des jeunes sont dans l'impossibilité de s'installer, des agriculteurs dans l'obligation de cesser leurs activités parce qu'on leur interdit de produire, tandis que des entreprises laitières doivent faire venir du lait des pays étrangers parce qu'elles manquent de matière première !

Les accords du GATT ne sont pas encore adoptés et vous faites, avec le Gouvernement, preuve de beaucoup de fermeté. Nous sommes d'ailleurs derrière vous. Mais selon l'esprit même de ces accords, quand on ne fait pas appel à des subventions, on peut développer son activité. Par conséquent, ne pourriez-vous soutenir auprès de la Communauté européenne que lorsqu'une entreprise peut acheter, transformer et vendre un produit sans faire appel aux restitutions, elle puisse le faire sans limite ? Vous donneriez une bouffée d'oxygène aux agriculteurs et vous permettez aux entreprises de se développer. Pouvons-nous envisager d'obtenir de Bruxelles quelque satisfaction à cet égard ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur Revet, vous me posez une question bien difficile.

M. Charles Revet. Je le sais, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il est évident qu'au niveau européen, nous avons des volumes globaux à ne pas dépasser.

M. Charles Revet. Mais vous savez comme moi qu'ils sont souvent artificiels !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Certes, mais nous devons tout de même rester prudents car il y a des secteurs - je ne les énumérerai pas - où, dès qu'il y a surproduction, de ce fait, les cours s'effondrent. On connaît alors des situations difficiles, voire catastrophiques, et quasiment ingérables.

Une réponse possible au problème que vous soulevez consisterait à donner la possibilité aux Etats membres d'assurer une bonne gestion dans des enveloppes globales. En tout état de cause, gérer tout cela à partir de Bruxelles me paraît difficile.

M. Charles Revet. C'est pourtant le cas ! Et c'est absurde !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Le principe de subsidiarité, dont tout le monde parle, pourrait nous permettre de faire des propositions dans ce sens. Pour ma part, je suis prêt à recevoir toutes celles qu'on voudra bien me présenter.

Si vous avez évoqué les quotas laitiers, monsieur le député, c'était bien, comme pour le blé dur, afin de montrer l'absurdité de ces mesures ?

M. Charles Revet. Oui, et pour savoir si l'on pouvait revoir la question.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. A l'heure actuelle, non. Mais avec des dossiers bien préparés, et des souhaits bien précis sur les transformations à opérer, on peut toujours faire évoluer les choses.

Il y a six mois, on nous a dit : nous sommes dans la première année d'application de la réforme de la politique agricole commune ; on ne peut pas y toucher, elle est intangible ; on verra dans deux ou trois ans. Or, nous avons insisté et obtenu des aménagements significatifs. Je ne prétends pas qu'on puisse tout changer, mais on peut apporter des modifications importantes. C'est pourquoi, je le répète, je suis preneur de toute suggestion, à condition qu'elle soit suffisamment élaborée pour qu'on puisse bien en mesurer toutes les conséquences.

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Les marins-pêcheurs souhaitent un renforcement des moyens techniques et financiers du FIOM pour mieux faire face à leurs missions. Vous venez, monsieur le ministre, de nous rassurer sur ce point en nous disant que le Gouvernement serait prêt à consentir un effort.

Ma question sera très brève : les navires-artisans qui sont la copropriété d'un patron majoritaire et d'un associé restant à terre cotisent actuellement au taux plein, soit 30,5 p. 100. Ils ne bénéficient pas de la baisse pour la totalité de l'équipage. Bénéficieront-ils d'une réduction de leur taux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Sous toute réserve, je pense, monsieur d'Harcourt, que dans le cas que vous me soumettez, le navire ne peut prétendre

au bénéfice de l'aide que nous venons de décider, sauf peut-être si le parron est embarqué. J'aimerais qu'il puisse profiter de l'élargissement que nous essaierons d'obtenir. Mais votre question est tellement pointue que je me propose d'y répondre plus précisément par écrit.

M. le président. La parole est à M. Daniel Soulage.

M. Daniel Soulage. Monsieur le ministre, jusqu'au printemps 1992, la politique agricole commune a conduit l'Etat, les organisations professionnelles et le Crédit agricole à inciter les agriculteurs à augmenter leur productivité et à produire toujours plus.

Au cours de cette période, les agriculteurs se sont modernisés, ils ont beaucoup emprunté : l'encours de la dette contractée est de l'ordre de 230 milliards de francs ; mais ces emprunts ont été réalisés pour la plupart en suivant des procédures officielles, après des études économiques réalisées par des organismes reconnus : études prévisionnelles d'installation, plan d'amélioration du matériel, procédures diverses de modernisation. Chaque projet, chaque système d'exploitation a été étudié, des rendements et des prix unitaires minimums ont été prévus.

L'application brutale de la nouvelle politique agricole commune change complètement les données économiques de chacune de nos exploitations. Primes et prix ne correspondent pas aux prévisions. Un endettement qui paraissait normal est très souvent devenu un très grave surendettement. De très nombreux agriculteurs ne peuvent plus faire face à leurs engagements ; ils sont désorientés, désabusés et, pour certains, désespérés.

Pour mon département, je peux vous dire que, en raison de l'application de la nouvelle politique agricole commune, mais également de la chute des cours des fruits et légumes et d'une série de calamités, sur 7 500 exploitations agricoles à plein temps, 2 600 sont surendettées, selon l'estimation faite par le centre de gestion et d'économie rurale et la direction départementale de l'agriculture. Le montant des impayés est évalué à 500 millions de francs, soit le tiers du revenu agricole annuel du département.

Monsieur le ministre, le problème est très grave pour un grand nombre de familles. On ne peut faire supporter aux seuls agriculteurs les conséquences de ce brusque changement de politique, alors que l'Etat et les banques ont également, à l'évidence, chacun une part de responsabilités. Aussi, je souhaite vivement la mise en place d'un plan conséquent de désendettement de l'agriculture.

Monsieur le ministre, dès ce budget, il faut agir.

Il est nécessaire d'apporter des aides en capital par le biais de la procédure « agriculteurs en difficultés ». Cette ligne doit être suffisamment abondée pour faire face à toutes les demandes justifiées.

Il faut rééchelonner l'ensemble de l'encours de la dette à l'aide de vrais prêts bonifiés dont le taux d'intérêt soit voisin de celui de l'inflation et agir auprès des banques pour qu'elles puissent accepter de prêter malgré la faiblesse des garanties. Il faut aussi, dans le même temps, étaler la dette des cotisations sociales.

Pour réaménager la dette, ne pouvez-vous pas, monsieur le ministre, recourir à cet effet, aux prêts bonifiés non utilisés du fait de la morosité ambiante ?

Merci par avance, monsieur le ministre, des efforts que vous ferez pour soulager le fardeau de la dette. Vous rendez ainsi l'espoir à un très grand nombre d'agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Votre département, monsieur Soulage, a, en effet, subi de nombreuses et importantes calamités depuis trois ou quatre ans, et se trouve de ce fait confronté à une situation particulièrement difficile.

Globalement, l'agriculture française n'est pas plus endettée que celle d'autres pays. Il n'empêche qu'il faut traiter les conséquences de l'endettement et faire face aux situations douloureuses.

L'endettement relève des relations entre agriculteurs et banques. L'encours de la dette représente des sommes colossales. L'Etat ne saurait s'engager à faire quelque chose sans avoir mesuré l'ampleur de l'aide qu'il faudrait mobiliser.

Cela dit, pour les agriculteurs particulièrement en difficulté, nous avons mis en place des moyens pour aider au réaménagement de leur dette, mais en impliquant le secteur bancaire. Car chacun doit assumer ses responsabilités, le prêteur comme l'emprunteur, et l'Etat à travers des prêts de consolidation dont les taux, qui avaient été arrêtés au mois d'avril, seront réajustés, puisque depuis le mois de mai le loyer de l'argent a baissé.

Je sais, monsieur le député, que, dans votre département, les prêts de consolidation n'ont pas tous été mobilisés parce qu'on ne les trouvait pas suffisamment avantageux.

En conclusion, il est trop facile de demander à l'Etat d'éponger. Je le répète, mettons le secteur bancaire devant ses responsabilités !

M. le président. Nous en revenons au groupe RPR.

La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre, vous avez déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, y compris aujourd'hui, de montrer tout l'intérêt que vous portez aux biocarburants, ce moyen de rendre plus utile la jachère en en faisant une « jachère énergétique ».

L'excellent rapport de M. Lévy, qui a donné une analyse assez fine des possibilités de débouchés dans ce domaine, indique que la filière la plus intéressante était celle du diester de colza.

Or, dans ma région, et la région Champagne-Ardenne, a été lancé un projet très intéressant d'usine d'estérification du colza qui doit s'implanter à Nogent-sur-Seine. Ce projet est maintenant très avancé. J'avais interpellé votre prédécesseur à son sujet il y a un an. Depuis, ce projet a cheminé et il va falloir prendre une décision.

Fera-t-il partie des cinq projets que vous avez décidés de retenir à la suite de l'accord signé sur les oléagineux ? Selon vous, chaque usine correspondrait à peu près à 150 000 hectares ; la France devrait donc construire quatre ou cinq usines sur son territoire.

Le site que nous proposons est parfait, le projet a été bien étudié sur le plan technique et il doit être financé à la fois par les agriculteurs et par son promoteur. Quand serez-vous en mesure de vous prononcer, conjointement avec le ministère du budget, et quand pourra-t-il effectivement aboutir ?

Accessoirement, êtes-vous prêt à favoriser les débouchés du diester de colza ? On pourrait d'abord, par exemple, revoir le problème du marquage. Des distributeurs n'hésitent pas à proposer cet additif dans la limite de 5 p. 100, mais il faut qu'il soit marqué, ce qui est un inconvénient, notamment pour les grandes surfaces. Pourra-t-on assouplir cette règle dans l'avenir ?

Par ailleurs, peut-on envisager d'utiliser cet additif également pour le fioul domestique, puisque le rapport de M. Lévy a montré que c'était parfaitement possible ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Il y a deux projets en compétition, dont celui de Nogent, et mon administration a mandaté un cabinet d'études pour mettre en évidence les avantages et les inconvénients de chacun d'eux, en termes à la fois logistiques et économiques. Les conclusions de cette étude seront connues en fin d'année. Ce délai, compatible avec les contraintes des industriels concernés, permettra, je l'espère, d'aboutir à un projet commun. Je me tiens à votre disposition pour voir comment on peut faire évoluer ce dossier.

L'incorporation de l'ester de colza dans le gazole ou le fioul domestique n'est économiquement rentable qu'en raison de l'exonération de la TIPP, exonération que la loi de finances pour 1994 maintiendra en totalité et dont j'espère qu'elle sera maintenue dans l'avenir.

Il est certain que le non-marquage, c'est-à-dire la banalisation du mélange, sera favorable à la commercialisation, qui a bien commencé. Nous sommes maintenant suffisamment informés pour dire que nous pouvons mettre un coup d'accélérateur de façon à permettre le développement de la jachère énergétique.

C'est une option politique qu'il faut prendre. Il faut maintenant dire clairement quelle est notre position et, à mon avis, s'engager d'une façon un peu plus déterminée dans cette voie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, vous avez évoqué longuement, un grand nombre d'orateurs l'ont fait aussi, le problème de l'installation des jeunes agriculteurs. Je voudrais aborder un point particulier : l'exonération des cotisations sociales.

Une mesure d'exonération particulière a été prise en faveur des jeunes agriculteurs. C'est bien, mais elle est limitée à 50 p. 100 la première année. Je crois que c'est insuffisant compte tenu de l'effondrement du nombre des installations que nous constatons tous. Etes-vous disposé à aller plus loin, ce qui serait d'autant plus justifié que les jeunes qui s'installent sont ceux qui coûtent le moins cher à la protection sociale ?

Par ailleurs, vous faites payer le coût de cette exonération au reste de la profession, et celle-ci le comprend fort mal. Je sais bien que, cette année, vous avez pris en charge 300 millions de francs de cotisations pour l'ensemble de la profession et que ce montant équivalait au coût de l'exonération des jeunes, mais cela ne garantit rien pour l'avenir.

Si vous êtes décidé à faire quelque chose pour que l'Etat prenne en charge cette exonération, il vaudrait mieux le dire ! Pourriez-vous m'apporter quelques assurances pour 1994 et pour les années suivantes sur ce point ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les exonérations en faveur des jeunes agriculteurs représentent environ 300 millions de francs, soit 2 p. 100 de la participation globale des agriculteurs au financement du BAPSA. Elles existent depuis 1985. La question d'une prise en charge par l'Etat n'avait jamais été soulevée jus-

qu'à présent. Elle a été évoquée en 1993 en raison de la hausse importante des cotisations qui résultait de l'application des règles d'évolution habituelles du financement du BAPSA, mais il ne s'agissait en aucun cas d'une charge nouvelle transférée aux agriculteurs. Elle n'est pas supportée par les autres cotisants.

L'Etat a décidé, en 1993, d'alléger, de façon exceptionnelle, la participation des agriculteurs à hauteur de 300 millions de francs, afin de limiter la hausse des cotisations, répondant ainsi globalement à l'attente de la profession. Cette mesure fait partie de celles qui seront reprises dans le cadre des propositions des groupes de travail qui vont rendre leurs conclusions dans quelques jours. Comme je l'indiquais tout à l'heure, elles seront présentées à l'occasion d'une réunion qui aura lieu d'ici à la fin de novembre et qui sera présidée par M. le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre, l'augmentation de près de 7 p. 100 du budget de votre ministère témoigne du souci du Gouvernement de faire à nouveau de l'agriculture une priorité nationale. C'est réconfortant pour les agriculteurs, dont le revenu n'a cessé de baisser au cours de ces dernières années, des agriculteurs plongés dans l'inquiétude devant les incertitudes des négociations du GATT.

Ma question concerne la réforme de la politique agricole commune. Vous y êtes opposé, comme l'ensemble des parlementaires de l'actuelle majorité. Où en sommes-nous ? Le gouvernement français a-t-il fait des propositions à ses partenaires pour revenir sur cette réforme ? Et, surtout, au moment où la quasi-totalité des aides compensatoires sont en cours de versement, pouvez-vous nous garantir que leur financement sera toujours assuré à l'avenir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe pour le Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous sommes dans la première année de mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune et il nous avait été indiqué qu'il n'était pas question de revoir l'application de cette réforme dans l'immédiat dans la mesure où nous n'avions pas suffisamment de recul pour en tirer des enseignements.

On sentait bien qu'il y avait problème, puisque la réforme était rejetée par le monde rural, et il était donc nécessaire de la faire évoluer et d'obtenir des aménagements significatifs. Notamment sur le volet des grandes cultures, compte tenu de la mise en jachère, il était nécessaire d'assurer des compensations. Nous avons ainsi obtenu une amélioration très substantielle - plus de 27 p. 100 de la prime compensatoire.

Dans un premier temps, je n'ai pas pu obtenir que la durée de rotation passe de six à deux ans. La Commission vient de faire une analyse, assortie de quelques propositions, notamment un taux rotationnel à trois ans, mais avec un pourcentage plus élevé, de 20 p. 100. Ce n'est qu'une base, une préétude et non le texte sur lequel le Conseil aura à se prononcer, mais cela veut dire que la Commission est ouverte à la discussion. Je souhaite que l'on puisse imaginer par exemple des formules mixtes : taux fixe - taux rotationnel. Toutes ces questions sont sur la table et je sens chez mes collègues qui ne souhaitaient

pas rouvrir le dossier une volonté de faire évoluer les choses. La réforme de la politique agricole commune va donc pouvoir évoluer.

Pourrons-nous dans l'avenir continuer à mobiliser ces moyens financiers ? Je le pense. Tout a été prévu pour en assurer le financement, du moins dans les trois premières années. J'espère que la situation de l'Europe permettra de poursuivre dans cette voie, même s'il s'agit de sommes particulièrement importantes.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, pour une seconde question.

M. Jacques Boyon. L'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, avait demandé à M. Pierre Feillet, directeur d'un laboratoire de l'INRA, un rapport sur les grandes orientations de la recherche publique en matière d'industrie agroalimentaire.

Ce rapport a conclu à l'opportunité de privilégier dans le dispositif de la recherche publique quatre pôles régionaux principaux : Nantes et Rennes, Clermont-Ferrand, Montpellier et Avignon, la région parisienne.

La région Rhône-Alpes, pour laquelle, pourtant, l'agroalimentaire est une vocation et qui joue un grand rôle dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, était oubliée. Elle compte pourtant plus de 400 entreprises de plus de dix salariés.

Conscients de la vocation de cette région, élus et des professionnels ont fait des efforts pour créer des organismes. Ainsi, dans l'Ain, à Bourg-en-Bresse, a été créé récemment un pôle de génie alimentaire « Alimentec », que je serais très heureux de vous faire visiter si vous aviez occasion de venir dans mon département.

En dépit des conclusions du rapport, dont j'ai parlé, entendez-vous permettre à la région Rhône-Alpes, et en particulier à Alimentec, de participer à l'effort de recherche publique et pouvez-vous lui donner les moyens nécessaires à ce titre ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous avons effectivement essayé d'imaginer une répartition équilibrée sur le territoire de l'ensemble des pôles de recherche, après l'idée de tout concentrer en un lieu qui était à définir, notamment avec le grand projet de l'ISTV, l'Institut supérieur des techniques du vivant.

Aujourd'hui, aucun schéma précis n'est arrêté. Des pôles existent, celui de la région parisienne, par exemple. Nous sommes dans une période de réflexion de façon à mettre en place un réseau équilibré sur l'ensemble du territoire.

Dans la région Rhône-Alpes, les efforts que vous avez déployés se concrétisent très certainement par des réalisations tout à fait intéressantes, que je ne connais pas.

M. Jacques Boyon. Pas encore !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je suis tout à fait disposé à venir les découvrir.

Je ne peux pas vous dire maintenant si, par rapport à d'autres, la région Rhône-Alpes doit être retenue ou écartée, mais je souhaite que la question soit étudiée pour que l'on sache quelles sont ses potentialités.

Sur cette question bien précise, j'aurais aimé pouvoir apporter vous apporter un peu plus d'éléments. Mais je suis tout disposé à ce que nous nous en entretenions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Michel Vuibert.

M. Michel Vuibert. Monsieur le ministre, ma question concerne le financement du BAPSA par la seule profession agricole. L'un de mes collègues en a déjà parlé, mais vous pourrez peut-être donner d'autres précisions.

Conçu pour assurer un régime particulier de prestations le BAPSA est confronté aujourd'hui à un problème de baisse de recettes, de 4,85 p. 100 en 1994 par rapport à 1993, conséquence directe de la baisse du nombre des cotisants, de l'effet de la réforme et de la diminution des fonds puisés dans d'autres régimes.

Le budget indique pour la première fois une baisse des cotisations sociales, due à la baisse des revenus, aggravée par la diminution des taxes sur les produits au profit du BAPSA, diminution consécutive à la mise en place du gel des terres et non à la poursuite du démantèlement de ces taxes.

Cette baisse globale, couplée à la réduction du nombre de cotisants, engendre une augmentation des cotisations sociales individuelles. Elle est encore de 6,8 p. 100, au lieu de 11 p. 100 en 1993, en dépit des 300 millions de francs complémentaires du mois de septembre 1993 dont vous avez parlé tout à l'heure.

A l'heure de la réforme de la PAC, cela n'est plus tenable pour nos agriculteurs.

Le projet de loi de finances pour 1994 prévoit une injection de 7 milliards de francs supplémentaires dans le budget annexe des prestations sociales agricoles, mais qu'en sera-t-il les années suivantes ?

Sachant que ce budget est évolutif, puisque progressivement basé sur des revenus eux-mêmes de plus en plus aléatoires, il me paraît important de mener une réflexion sur l'intégration de certaines lignes budgétaires du BAPSA dans d'autres budgets, au titre de la solidarité nationale. Cela éviterait les nombreux réajustements opérés en cours d'année pour atteindre l'équilibre.

J'appelle en particulier votre attention sur l'exonération des cotisations sociales au profit des jeunes agriculteurs. En effet, le décret fixant les taux de cotisation pour 1993 a relevé les taux des cotisations assises sur le revenu professionnel afin de faire prendre en charge par l'ensemble des cotisants les exonérations des jeunes. Ce système, s'il doit être maintenu en 1994, sera très lourd à supporter par la seule profession agricole.

Considérant qu'un jeune agriculteur qui s'installe, c'est un emploi créé en milieu rural, ne serait-il pas opportun d'imaginer des systèmes d'intégration de cette ligne budgétaire dans une politique globale de maintien de l'emploi ou dans une politique d'aménagement du territoire et de compensation démographique ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, répondre en quelques phrases à une telle série de questions est assez difficile.

Vous avez parlé d'une baisse des cotisations. Lorsqu'elles étaient liées au revenu cadastral, qui était fixe, elles étaient fixes. Maintenant qu'elles sont liées au revenu de l'exploitation, elles varient en fonction de ce revenu. C'est une approche qui me paraît tout à fait raisonnable !

Concernant l'ensemble du système social, il s'agit de savoir si l'on veut maintenir un système spécifique au monde agricole ou si l'on veut le banaliser. Je crois que

tout le monde est attaché à préserver la spécificité de ce régime, tout en sachant, bien évidemment, qu'il fait et fera de plus en plus appel à la solidarité nationale. Il faudra donc certainement traiter cette question encore plus au fond.

J'ai bien conscience que cette réponse est incomplète au regard de toutes les questions que vous avez posées, mais nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir.

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. J'aurais pu grouper ma question avec la précédente, monsieur le ministre, car mes préoccupations sont les mêmes que celles de mon ami Michel Vuibert.

Si le BAPSA est pratiquement stable, avec 85,5 milliards de francs, nous sommes néanmoins confrontés - mais vous venez de répondre en partie - à un problème qui menace la pérennité du régime.

L'équilibre de l'édifice paraît de plus en plus fragile.

Le volume des cotisations professionnelles diminue pour des raisons évidentes : il y a moins de cotisants, les départs en préretraite étant en progression constante, et les revenus baissent.

Le montant des taxes affectées régresse : 558 millions de francs pour le produit de la TVA versé au BAPSA.

Le financement extérieur augmente. Compte tenu du déséquilibre démographique, la participation des autres régimes augmente de près de 9 p. 100. De plus, la contribution du budget général passe de 10 milliards à 18 milliards. Tout cela relance avec acuité le problème de l'assiette des cotisations sociales.

La détermination de l'assiette sociale reste un problème dans la mesure où, en l'état actuel, elle prend en compte le revenu du travail et ne reflète pas exactement la capacité contributive des exploitations agricoles. Ce point fait d'ailleurs l'objet, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, d'une réflexion menée dans le cadre d'un groupe de travail. Peut-être pouvez-vous déjà ouvrir quelques pistes et nous dire s'il est envisagé, et dans quel délai - peut-être dans le prochain collectif - de permettre la prise en compte des résultats déficitaires dans l'assiette des cotisations ?

Cette situation nous conduit à nous interroger sur la pérennité du régime de protection sociale agricole. Vous êtes obligé, monsieur le ministre, de consacrer toute l'augmentation des crédits de votre ministère au financement du seul BAPSA, ce qui nuit à l'ensemble des autres postes budgétaires. Quelles conclusions pouvez-vous en tirer et comment voyez-vous l'évolution de ce régime ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. A même question, même réponse. J'apporterai toutefois des éléments nouveaux d'information.

La participation de l'Etat au financement du BAPSA a évolué ces dernières années de la façon suivante : en 1990, 9,8 milliards de francs ; en 1991, 10,3 milliards ; en 1992, 10,7 milliards ; en 1993, 10,3 milliards. Bref, comme je le disais tout à l'heure, une contribution étale !

M. Germain Gengenwin. Il a fallu prendre de l'argent dans les caisses des artisans !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans le collectif de 1993, nous avons abondé la ligne en la portant à 14,2 milliards. En 1994, elle atteindra 18,1 milliards.

Le budget va être essentiellement consacré au financement du BAPSA, dites-vous. Certainement pas, puisque les interventions économiques progressent de 4,7 p. 100, même si, effectivement, on note une augmentation importante de la part du BAPSA.

Cela dit, le problème de fond est de savoir si l'on veut pérenniser un régime spécial ou bien évoluer vers le régime général. Je ne pense pas que le débat puisse être tranché dès aujourd'hui.

M. Germain Gengenwin. J'ai de bonnes lectures en ce qui concerne les chiffres !

M. le président. La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, ma question porte essentiellement sur l'installation des jeunes agriculteurs, en particulier sur les deux problèmes devant lesquels ils se trouvent le plus souvent confrontés.

Je suis l'élu d'une circonscription composée de très petites structures où la production de lait permettait aux agriculteurs de vivre décemment. Or je constate aujourd'hui que la plupart des installations sont compromises par la faiblesse des quotas acquis par les parents ou par les cédants. Il arrive même qu'il n'y ait plus de droit à produire du fait de la restructuration laitière. D'ailleurs, à ma connaissance, la restructuration de 1991 a pas donné lieu à redistribution de ces quotas. Mais peut-être cela a-t-il permis de ne pas avoir de dépassement à l'échelon national !

Aussi, de nombreux jeunes possédant toutes les qualités requises pour s'installer voient leurs dossiers refusés compte tenu de la faiblesse des droits à produire du lait, de l'incertitude du marché de la viande et, plus encore aujourd'hui, des productions hors-sol.

Devant l'impossibilité de résoudre ce problème, le découragement les gagne. Ils suivent des stages et quittent définitivement l'agriculture pour aller encombrer encore plus d'autres secteurs d'activités ou, tout simplement, grossir les rangs des demandeurs d'emploi.

Ma région a l'avantage d'être très bien dotée en industries de transformation laitière particulièrement performantes. Liées aux producteurs locaux, elles doivent permettre de maintenir une activité et assurer ainsi l'emploi dans une région défavorisée.

Vous avez obtenu, monsieur le ministre, ce dont je vous en félicite et vous remercie, des quotas supplémentaires pour les zones de montagne. Toutefois, certains organismes agricoles de mon département ont des doutes quant à la capacité à produire de ces régions. Mais le but de mon intervention n'est pas d'opposer les régions les unes aux autres.

Peut-on espérer obtenir une dotation à produire pour satisfaire les demandes d'installation et maintenir une activité en milieu rural ? Ce serait déjà un premier pas en matière d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, je me réjouis que le Gouvernement ait augmenté de 20 p. 100 la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette mesure contribuera à compenser l'effort demandé aux candidats pour remplir les conditions requises pour l'obtention de cette aide. Mais 29 p. 100 des agriculteurs s'installent sans aide, faute pour la plupart d'entre eux de répondre aux exigences de formation en vigueur.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue.

M. Roger Lestas. Je termine, monsieur le président.

Je déplore que le niveau permettant d'accéder à cette dotation ait été relevé en 1992. Je suis bien conscient qu'une bonne formation est souhaitable, mais il ne faut

pas oublier que des jeunes non aptes à suivre des études aussi complètes mais dotés d'une bonne formation générale, de bon sens et de courage peuvent très bien réussir avec l'aide des techniciens de terrain.

M. Charles Revet. C'est vrai !

M. Roger Lestas. Est-il possible, monsieur le ministre, de trouver une solution intermédiaire pour ceux qui souhaitent bénéficier d'une installation aidée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de dire combien il était important d'aider les jeunes à s'installer pour occuper le territoire et maintenir une activité économique. Encore faut-il que les exploitations soient durables et rentables. Pour cela, il est nécessaire de leur offrir un type de production adapté.

Vous m'interrogez sur la production laitière. Je vous réponds qu'il est possible, aujourd'hui, que des jeunes s'installent dans ce secteur agricole.

Vous avez parlé des quotas pour les zones de montagne. Mais sachez qu'il existe des possibilités d'obtenir des quotas pour la production de lait en plaine. J'ai, en effet, obtenu de Bruxelles des dotations pour la restructuration laitière, dotations que nous avons complétées par des financements provenant du produit des pénalités pour dépassement des quotas, pénalités qui sont centralisées au niveau national. Des régions, des collectivités se sont aussi engagées dans des plans de restructuration. Enfin aux niveaux régional, départemental, des commissions mixtes sont en place et fonctionnent.

Il ne faut donc pas laisser entendre aux jeunes que dans ce secteur de production et dans certaines régions l'horizon serait totalement bouché. On ne peut pas s'installer dans n'importe quelles conditions, mais il y a des possibilités.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Ma question, monsieur le ministre, est relative au régime des agriculteurs qui ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration de TVA.

Ces agriculteurs récupèrent forfaitairement la TVA sur leurs charges sous la forme d'un remboursement versé par l'État et calculé sur le montant de leurs ventes. Le taux de ce remboursement varie, selon le type de production, de 2,55 p. 100 à 3,75 p. 100.

En 1992, ce régime a concerné environ 270 000 agriculteurs, qui ont perçu une compensation de 820 millions de francs. Il s'agit, en général, d'agriculteurs modestes.

Or la réforme de la PAC, en abaissant le prix de certaines grandes productions, va entraîner de manière mécanique une diminution très sensible de l'assiette du remboursement. Pour l'ensemble des productions, la variation du produit brut entre 1991 et 1996 serait de l'ordre de 15 p. 100.

Cette diminution du p... n'ayant pas de contrepartie sur le volume de... VA payée en amont par les agriculteurs, il est donc indispensable, afin de ne pas pénaliser les agriculteurs concernés, de relever les taux du remboursement forfaitaire dans une proportion équivalente à la diminution du chiffre d'affaires liée à la réforme de la PAC. Que pensez-vous, monsieur le ministre, d'une mesure fiscale qui irait dans cette direction ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, votre analyse est tout à fait exacte. Les différents effets qui sont induits par la diminution du produit brut liée à la réforme de la politique agricole commune font actuellement l'objet d'études approfondies entre le ministère de l'agriculture et celui du budget.

Il m'apparaît tout à fait cohérent que les mesures nécessaires soient prises pour que le niveau de remboursement forfaitaire ne soit pas affecté par les conséquences de cette réforme. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus. La question est à l'étude et les modalités pratiques d'une éventuelle réforme sont en cours d'examen. J'espère qu'elles déboucheront assez rapidement, car il faut donner une réponse concrète au problème réel que vous avez évoqué.

M. le président. Nous en revenons au groupe du RPR. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Monsieur le ministre, j'interviendrai en mon nom et au nom de mon collègue André Bascou et vous parlerai d'un département, les Pyrénées-Orientales, dont l'agriculture connaît de graves difficultés, essentiellement à cause de conditions climatiques catastrophiques depuis une dizaine d'années.

Je poserai plusieurs questions.

A la première d'entre elles, qui concerne le problème de la parité des prestations des exploitants avec celles des salariés, vous avez déjà répondu dans votre intervention générale. Mais, de manière plus spécifique, je dirai que le département des Pyrénées-Orientales a besoin que soit rapidement mise en place la réforme des cotisations introduite par la loi de 1990. Si l'on ne peut pas aller plus vite dans cette mise en place, pourrait-on au moins modifier le calcul du coefficient d'adaptation de sorte que les départements à revenu cadastral élevé soient moins pénalisés dès lors que le revenu réel y est bas ?

Ensuite, nous souhaiterions que l'assiette sociale soit rapprochée de l'assiette fiscale, tout en laissant la possibilité aux exploitants d'opter pour une assiette annuelle de cotisations fondée sur les revenus de l'année en cours et en prenant en compte les déficits d'exploitation et les amortissements réputés différés.

Enfin, compte tenu de la spécificité de mon département, et au-delà des problèmes d'amélioration de la fiscalité agricole générale, pourriez-vous, monsieur le ministre, accepter la constitution de provisions pour aléas climatiques ou économiques ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les questions que vous me posez, monsieur Barate, sont actuellement examinées au sein des groupes de travail. Pour l'instant, je ne peux donc pas vous donner de réponses précises, car il va bien falloir faire des choix. J'espère que les problèmes que vous avez soulevés seront bientôt résolus, mais je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui si vos suggestions feront partie des propositions qui seront retenues par M. le Premier ministre.

S'agissant de l'assiette des cotisations, il est évident que nous sommes dans une phase intermédiaire entre le revenu cadastral et le revenu professionnel, ce qui est difficile à vivre. Les situations sont différentes suivant les départements. Quant aux explications que l'on peut donner, nombre d'agriculteurs ne veulent pas les entendre.

En tout cas, il est nécessaire que la situation évolue le plus rapidement possible, et tout le monde est bien d'accord pour reconnaître que le revenu professionnel est tout

de même celui qui doit être retenu. Encore faut-il définir ce que l'on entend par « revenu professionnel ». Cela étant, il faut évoluer aussi rapidement que possible vers un revenu professionnel le plus objectif possible.

Tous ces problèmes méritent de retenir notre attention et doivent être au centre des préoccupations des groupes de travail. Mais pour l'instant, je le répète, je ne peux pas aujourd'hui vous en dire davantage.

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix.

M. Alain Marleix. Je poserai une question très concrète, conjointement avec mon collègue Yves Coussain, député du Cantal.

Une part importante du revenu agricole, particulièrement dans les zones dites défavorisées, procédera désormais des aides directes, qu'elles soient communautaires ou nationales : prime à l'herbe, prime à la vache allaitante, prime au jeune bovin mâle, prime aux troupeaux mixtes, indemnité spéciale montagne, primes aux céréales, entre autres.

Cette situation est bien entendue la conséquence de la réforme de la politique agricole commune, mais aussi celle de la volonté du Gouvernement et de la nouvelle majorité d'accroître la solidarité envers le monde agricole.

Le réaménagement de la réforme de la PAC que vous avez obtenu, monsieur le ministre, apporte au niveau de ces aides directes nouvelles un complément de revenu important que chacun peut constater. Toutefois, dans la mesure où ce revenu procédera de plus de ces aides directes, il serait essentiel, me semble-t-il, pour les agriculteurs, dont les pouvoirs publics veulent légitimement qu'ils se comportent désormais comme des chefs d'entreprise, qu'ils obtiennent un échéancier sur la régulation et le versement de ces primes.

En effet, pour faire face à leurs contraintes financières qui, elles, sont fixes - paiement des cotisations à la mutualité sociale agricole, paiement des annuités d'emprunt, entre autres - les agriculteurs veulent pouvoir compter sur un calendrier précis de versement de ces nouvelles aides directes. Cela permettrait de couper court aux rumeurs qui circulent dans certaines campagnes selon lesquelles il n'y aura pas d'argent pour les versements des primes, et mettrait fin à ce sentiment d'injustice - abusif, je vous le concède, que peuvent éprouver certains agriculteurs de départements différents, ou d'un même département, à des dates auxquelles ces versements interviendront.

Monsieur le ministre, le Gouvernement auquel vous appartenez a redonné espoir à notre agriculture en dégageant des sources de revenus supplémentaires assez considérables. Il faut maintenant, me semble-t-il, donner aux agriculteurs une certaine forme de sécurité financière.

Ma question est donc très concrète et directe : quelles sont vos intentions et celles du Gouvernement concernant l'établissement d'un calendrier de versement de ces nouvelles aides directes ?

M. Claude Barate. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je me suis vraiment attaché à tenir les engagements pris, notamment concernant les primes compensatoires jachère, ce qui n'était pas évident. Le pari a été tenu : en cinq jours, 490 000 dossiers auront été réglés, et cela aura été fait dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Mais vous me demandez un calendrier précis. Compte tenu de la multiplicité des aides existantes, il est nécessaire que l'agriculteur qui en bénéficie puisse connaître d'une façon précise les dates auxquelles elles seront versées. J'ai donc demandé l'établissement d'un calendrier précis.

De même que nous allégeons les tracasseries et les paperasseries auxquelles les agriculteurs sont soumis en établissant un formulaire commun pour l'ensemble des aides demandées, de même il convient, en effet, de faire connaître aux agriculteurs les dates auxquelles ils percevront ces aides. Nous nous orientons donc vers un système de dates fixes.

Les organisations professionnelles - notamment un leader agricole de votre département, M. Tesseydou -, ont été chargés de faire des propositions. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, et je pense qu'un tel calendrier pourra être établi.

M. le président. La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Ma question a trait aux problèmes de l'élevage dans la région Poitou-Charentes, et plus particulièrement dans mon département de la Charente, où nous sommes confrontés, comme les Bretons, quoique à un moindre degré, à la crise du porc. Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la crise ovine qui sévit en outre depuis quelques jours.

Nous n'avons jamais connu des cours aussi bas à cette époque de l'année. Le prix du kilo de mouton atteint en effet moins de 20 francs dans le Centre-Ouest. Dans le même temps, les moutons britanniques entrent sur notre territoire à un prix de 14 francs, car ils bénéficient de la dévaluation de la livre. Mais on peut se demander si ce n'est pas là un prix de dumping. La situation est donc dramatique et il est évident que les primes qui seront versées aux éleveurs ne pourront compenser la baisse des cours.

Certes, je sais que, dans le cadre du contrat de plan Etat-région, nous essayons d'envisager des aides à la filière, des aides aux bâtiments d'élevage, mais les éleveurs ne peuvent plus attendre. Certains éleveurs de mon département ne touchent même pas 20 000 francs par an de revenu net et, compte tenu de l'effondrement des cours, il est évident que nous allons vers une crise sociale dramatique.

Ma question est simple : y a-t-il encore un avenir pour l'élevage dans notre région de Centre-Ouest ? Si oui, lequel, et comment l'atteindre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez bien précisé les causes de cette chute des cours, en insistant notamment sur la dévaluation de la livre, qui a effectivement porté un coup très sérieux aux mécanismes compensatoires de la politique agricole commune. C'est là qu'on voit la nécessité de définir une monnaie de référence, de façon que nos échanges commerciaux puissent s'effectuer dans les conditions les plus équitables possibles. Imaginer des accords commerciaux qui ne soient pas « bordés » par des accords monétaires précis est tout à fait illusoire.

Nous connaissons la situation. Comment pallier toutes ces difficultés ? On peut suivre plusieurs pistes. On peut mettre en place des filières de qualité permettant de valoriser les produits traditionnels, comme ceux de votre département. On peut ensuite recourir aux contrats de plan. Vous verrez si, dans ce cadre, il est possible de

consolider les filières dans votre région. On peut enfin instituer des aides structurelles particulières, comme celle que nous allons mettre en place pour le porc.

Mais l'essentiel, aujourd'hui, c'est de tenir. J'espère que des jours meilleurs viendront. D'ici là, il serait grave que ces productions diminuent et disparaissent, car cette part de marché serait aussitôt prise par d'autres au niveau européen.

Nous avons, bien entendu, fait les observations qui s'imposent à cet égard, et je puis vous assurer que l'aspect monétaire de la question est régulièrement évoqué.

Le problème est le même au niveau international et il se pose dans le cadre du GATT, le Premier ministre l'a d'ailleurs rappelé l'autre jour. Comment imaginer des accords commerciaux lorsqu'un pays est plus puissant que les autres ? Le dollar est à 10 francs, puis à 5 francs, puis à 7 francs, puis maintenant à 5,60 francs. La situation n'est pas tenable et, en ce qui concerne l'Europe, on ne peut pas accepter les effets de ces dévaluations dites « compétitives » du Royaume-Uni, mais aussi de l'Italie ou de l'Espagne.

Nous sommes en train de réagir, car nous subissons les effets catastrophiques que vous avez stigmatisés. Nous devons donc prendre certaines dispositions, dont les effets seront forcément limités, mais qui s'imposent.

M. le président. La parole est à M. Roland Vuillaume.

M. Roland Vuillaume. Monsieur le ministre, je suis un élu du massif du Jura, le massif forestier le plus important de France pour les résineux - sapins et épicéas - et vous comprendrez que ma question concerne la forêt.

Je vous ai fait part, en mai dernier, de l'inquiétude des scieurs et débardeurs face aux importations massives de bois scandinaves, notamment finlandais.

Première question : des mesures de sauvegarde pourront-elles être prises au niveau de la CEE ?

Les industriels du bois sont également préoccupés par le versement de la taxe de 1,3 p. 100 sur le produit des exploitations forestières. Cette taxe, destinée au BAPSA, grève les prix de revient de la matière bois et ne fait l'objet d'aucun retour à la profession en matière sociale.

La profession, que vous connaissez bien, participe largement à la bataille de l'emploi et au maintien des activités en milieu rural. Les industriels forestiers ont demandé à maintes reprises la suppression de cette taxe. Peuvent-ils espérer avoir satisfaction, aujourd'hui ou demain ?

Dernier point : l'effondrement des ressources du Fonds forestier national. Le niveau d'intervention de ce fonds serait en retrait de 75 p. 100 par rapport à 1991. Or les communes forestières nous ont exprimé leur inquiétude, non seulement sur l'avenir de leur forêt, mais aussi sur les suppressions d'emplois d'ouvrier sylvicole. Des responsables de haut niveau de l'ONF estiment qu'un million de francs d'aides correspondent à 50 emplois d'ouvrier sylvicole ou 20 emplois de bûcheron. Pensez-vous qu'une solution puisse être trouvée afin de mettre un terme aux préoccupations des maires des communes forestières ?

Je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre, de vous avoir posé trois questions en une seule.

M. le président. M. le ministre sait répondre à trois questions en une seule ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je l'ai indiqué dans mon intervention, la filière bois connaît réellement des difficultés et l'afflux des bois scandinaves, en particulier, a accru ses problèmes. Nous avons réagi et nous continuons à réagir au niveau européen afin que soient prises des dispositions en vue de rétablir la situa-

tion, notamment pour que soit mise en œuvre la clause de sauvegarde. Sur ce dossier, malheureusement, nous sommes isolés. Il faudrait que d'autres pays réagissent mais, apparemment, nos voisins ne sont pas touchés comme nous, car l'industrie forestière n'a pas chez eux l'importance qu'elle occupe dans notre économie. Je me doute, par conséquent, qu'il sera difficile d'obtenir la mise en œuvre de la clause de sauvegarde.

Mais il faut également prendre des mesures intérieures. J'ai indiqué tout à l'heure que nous avons remis à niveau les différentes lignes budgétaires pour la forêt et la filière bois, mais nous n'avons pas totalement réglé le problème du financement du Fonds forestier national sur le long terme. Lorsque l'assiette a été modifiée, en 1991, nous avons cru que le nombre des entreprises concernées, des cotisants, augmenterait. En réalité, nous éprouvons les pires difficultés pour les mises en recouvrement et le budget est très déséquilibré.

Pour le moment, nous alimentons ce fonds comme nous le pouvons, en prélevant sur le budget de l'Etat. Il n'y a pas de rupture et les communes forestières et les industriels doivent savoir que nous sommes présents. Nous aidons en fait l'ensemble de la filière, y compris les scieurs, en faveur desquels nous avons pris des dispositions en juin dernier. Mais il s'agit d'un traitement conjoncturel et nous n'avons pas encore pu trouver un dispositif permettant de consolider définitivement la situation et de conforter cette filière, qui est très importante pour l'économie nationale puisque, je le rappelle, la forêt couvre le quart de notre territoire.

M. le président. La parole est à M. Henri de Richemont, pour poser une seconde question.

M. Henri de Richemont. Ma question sera brève.

J'ai insisté tout à l'heure sur la crise qui frappe les agriculteurs. L'une des façons d'en réduire les conséquences consiste à favoriser la pluriactivité et l'agrotourisme.

Aujourd'hui, un agriculteur qui prend sa retraite peut se lancer dans des activités d'agrotourisme, ouvrir des gîtes ruraux, des chambres d'hôte ou même une ferme auberge.

Mais le préretraité ou le retraité qui exerçait cette activité avant de prendre sa retraite ne peut plus la poursuivre ensuite. Est-il possible de mettre fin à cette interdiction de cumul d'un emploi et d'une retraite ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je ferai une réponse générale.

Si nous voulons développer des activités en milieu rural, et surtout la pluriactivité, nous devons faire un effort considérable de simplification. Elu d'une région rurale à faible densité de population, je sais ce que pourrait apporter une véritable pluriactivité. Mais le fait qu'une petite épicerie qu'on veut maintenir en milieu rural se voie appliquer la même législation que des épiceries parisiennes, dont je tairai le nom à quelque chose d'insupportable.

Il est donc nécessaire de pratiquer dans tous ces domaines des politiques différenciées. Je souhaite être en mesure de faire des propositions au prochain comité interministériel de développement et d'aménagement rural : le maintien d'activités diversifiées en milieu rural passe en effet par l'élaboration de dispositions spécifiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et pêche : budget annexe des prestations sociales agricoles (*suite*).

Annexe n° 7 (Agriculture et pêche : agriculture) de M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial.

Annexe n° 8, volume 1 (Agriculture et pêche : pêche) de Mme Elisabeth Hubert, rapporteur spécial.

Annexe n° 42 (Prestations sociales agricoles) de M. Yves Rispat, rapporteur spécial.

Avis n° 581, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

- Tome XVIII (Prestations sociales agricoles) de M. Jean Glavany.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges :

- Tome II (Agriculture et pêche : agriculture) de M. Arnaud Lepercq ;

- Tome III (Agriculture et pêche : pêche) de M. Aimé Kerguéris.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

